



Mai 2025

La **LETTRE** de la **SÉCURITÉ** **INTÉRIEURE**



L'ÉDITO DU PRÉSIDENT	3
COMMUNIQUÉ DE PRESSE	4
L'ACTUALITÉ DU CRSI	5
DANS LES MÉDIAS	19
SÉCURITÉ ET SOUVERAINETÉ : RECENSION	32
Loi visant à sortir la France du piège du narcotrafic	32
Attaques contre le système pénitentiaire	34
Les atteintes à la probité enregistrées par les services de sécurité en 2024	38
Le refus d'obtempérer	39
Les atteintes à caractère raciste, xénophobe ou antireligieux en 2024	40
L'exploitation et la traite des êtres humains en Europe en 2023	41
Litanie des faits divers	42
Rapport Ipsos - Ce qui préoccupe le plus les Français	52
DOSSIER SPÉCIAL : LES MAIRES ET L'INSÉCURITÉ	53
Analyse de Jérôme Fourquet	54
Géographie de la délinquance à l'échelle communale en 2024	56
Tribune de Marie-Hélène Thoraval, maire de Romans-sur-Isère (26)	57
Tribune de Gilles Gascon, maire de Saint-Priest (69)	60
Les pouvoirs de police du maire	62
Le Conseil constitutionnel censure la prolongation de la vidéosurveillance algorithmique - une perte de chance pour la sécurité de nos communes.	66
Finances des communes	73
PAROLES DE STAGIAIRES	75
RETROUVEZ NOS DERNIERS TRAVAUX	76
ILS NOUS SOUTIENNENT	77



L'ÉDITO DU PRÉSIDENT



THIBAUT DE MONTBRIAL

Chers amis,

Dans une société où les tensions croissantes mobilisent nos forces de sécurité intérieure sur des fronts multiples, l'enjeu budgétaire est crucial pour les ministères régaliens.

Alors que chacun s'accorde à raison sur l'impérieuse nécessité de mettre en œuvre des économies drastiques pour le budget 2026, il ne faudra pas se tromper sur les priorités.

Le maintien de la capacité de notre État à assurer la sécurité est vital. Sécurité intérieure, dans un contexte de violences de plus en plus désinhibées et de progression plus que préoccupante de la pieuvre de la criminalité organisée. Sécurité extérieure, avec une instabilité inédite et des menaces réelles aussi bien à l'Est qu'au Sud. Le tout, compliqué par l'hybridation entre menaces intérieures et extérieures. Ainsi, les ministères de l'Intérieur, de la Justice et des Armées constituent un socle qu'il ne serait pas responsable de fragiliser.

Nous vous proposons dans ce numéro de la LSI un dossier spécial autour de notre sondage sur les maires et l'insécurité. Vous retrouverez également, comme d'habitude, de nombreux chiffres et analyses.

Je profite de cet éditorial pour saluer le désormais ancien Secrétaire général du CRSI Guillaume Lefèvre qui a souhaité mettre fin à ses fonctions. Je le remercie chaleureusement pour son aide précieuse.

N'hésitez pas à partager cette LSI autour de vous.

Bonne lecture !
Thibault de MONTBRIAL
Président du CRSI





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le vendredi 30 mai 2025

Départ de Guillaume Lefèvre, secrétaire général du CRSI

Guillaume Lefèvre quitte ses fonctions de Secrétaire général du CRSI.

Thibault de Montbrial, le Comité stratégique du CRSI et l'ensemble de l'équipe tiennent à le remercier pour son travail et son investissement.

Le Centre de Réflexion sur la Sécurité Intérieure

contact presse : secretariat@crsi-paris.fr



L'ACTUALITÉ DU CRSI

RASSEMBLEMENT POUR BOUALEM SANSAL

Le 25 mars 2025, Thibault de Montbrial s'est rendu à un rassemblement citoyen pour réclamer la libération de l'écrivain Boualem Sansal, membre du comité stratégique du CRSI.

“
*Nous ne pouvons pas vivre infiniment dans un passé dont ni vous ni nous ne sommes responsables.
Il faut libérer Boualem Sansal.*



BIOGRAPHIE - Boualem Sansal est un romancier et essayiste algérien engagé dans le combat pour la démocratie et la laïcité. Dans son pays, il a été un témoin attentif de la montée en force de l'islamisme qui a conduit, dans les années 90, à la guerre civile.

Depuis son premier roman publié en France en 1999, il n'a cessé d'alerter l'opinion française sur les dangers de l'islamisme, qui prenait corps dans ses banlieues, et sur la nécessité de contrecarrer l'islamisation et l'arabisation de leurs populations activement soutenues par plusieurs pays arabes et musulmans.

En 2003, il est limogé de toutes ses fonctions en raison de ses critiques contre le gouvernement et depuis il se consacre à temps plein à cette mission d'alerte.

En tant qu'ingénieur et docteur en économie, Boualem Sansal a tour à tour été enseignant dans plusieurs domaines, chercheur (notamment dans l'utilisation du GNL dans les turboréacteurs), chef d'entreprise, haut fonctionnaire (chef de la division des études économiques au Conseil économique et social, conseiller auprès du ministre de l'économie sur la question de la dette, directeur général de l'industrie).

Boualem Sansal est incarcéré en Algérie depuis le 16 novembre.



CONFÉRENCE POUR LA RÉPUBLIQUE... AU DÔME DE PARIS

Le 26 mars 2025, plus de 4.000 personnes ont assisté à une grande soirée organisée par Agir Ensemble, dédiée à la défense de la laïcité et des valeurs républicaines au Dôme de Paris. L'événement a réuni de nombreuses personnalités politiques, intellectuelles et médiatiques, parmi lesquelles le ministre de l'Intérieur **Bruno Retailleau**, le ministre des Outre-mer **Manuel Valls**, l'ancien ministre de l'Éducation nationale **Jean-Michel Blanquer**, l'anthropologue et membre du comité stratégique du CRSI **Florence Bergeaud-Blackler**, l'ancien ambassadeur de France en Israël **Éric Danon**. Tous ont souligné l'urgence de préserver la cohésion nationale face aux menaces communautaristes et intégristes.



“
Que va devenir notre pays ? Les fatwas je les ai déjà.

Je suis porté par une détermination dans ce combat contre l'islamisme.



CONFÉRENCE À BLOIS

Jeudi 27 mars, Thibault de Montbrial donnait une conférence à Blois (Loir-et-Cher) dans la salle d'assemblée du Conseil départemental. Une centaine de personnes, de tous les corps de la société, est venue échanger avec le président du CRSI sur leurs inquiétudes et leur espérance pendant plus de deux heures.



INTERVENTION À AIX-EN-PROVENCE



Jeudi 3 avril, Thibault de Montbrial donnait une conférence à l'Initiative Business Club d'Aix, en présence de David Galtier, vice-président de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Une centaine d'entrepreneurs et chefs d'entreprise étaient présents.

RENCONTRE SUR LES ENJEUX DE SÉCURITÉ À AVIGNON

Vendredi 4 avril, Thibault de Montbrial rencontrait un collectif citoyen à Avignon, en présence de Julien Aubert, pour échanger sur les enjeux de sécurité à l'échelon local.



CONFÉRENCE À CANNES



Jeudi 10 avril, Thibault de Montbrial donnait une conférence à Cannes sur invitation de l'Association des conférences d'enseignement supérieur de Cannes. Il a pu échanger avec les participants à l'issue de la conférence.



VISITE EN MARTINIQUE

Du 13 au 16 avril, Thibault de Montbrial effectuait une visite de la Martinique pour rencontrer de nombreux acteurs locaux (forces de l'ordre, militaires, élus, chefs d'entreprise, etc.).

Visite de Morne Desaix (Fort-de-France)

- Rencontre avec le vice-amiral Nicolas Lambropoulos, commandant supérieur des forces armées aux Antilles.
- Visite du Centre de commandement opérationnel des forces armées.
- Rencontre avec le général Yvan Carbonnelle, commandant de la gendarmerie de Martinique et visite des infrastructures opérationnelles.



Déjeuner-débat avec des entrepreneurs et chefs d'entreprise

Contact Entreprises, association visant à promouvoir l'image de l'entreprise et des entrepreneurs en Martinique, organisait un déjeuner-débat en présence d'une vingtaine de représentants du monde économique. Thibault de Montbrial est revenu sur les principaux enjeux pour la France.



Rencontre avec l'office anti-stupéfiants implanté à Fort-de-France

L'Office anti-stupéfiants (Ofast) est chargé de lutter contre l'ensemble des infractions liées aux stupéfiants, depuis leur production jusqu'à leur usage illicite, en passant par le trafic, le transport, la détention, ainsi que le blanchiment d'argent issu de ces activités.

Le rôle de l'Ofast dans la région Antilles-Guyane est crucial, comme le souligne la Cour des comptes. Située à proximité des pays producteurs d'Amérique

latine et des routes maritimes internationales, cette zone constitue une porte d'entrée stratégique pour le trafic de cocaïne vers l'Europe. Les ports de Fort-de-France et de Pointe-à-Pitre, en forte croissance, présentent des vulnérabilités face à des réseaux criminels qui, face à la saturation du marché américain, ciblent désormais l'Europe comme principale zone de distribution.

Interview pour la chaîne ATV et RCI

Par Dayana François Eudoxie pour la chaîne de télévision ATV, et par Mégan Bourdon-Cohen pour la radio RCI.

[Accéder au replay](#)



Entretiens privés

- Avec Murielle Renar-Legrand, bâtonnière de l'ordre des avocats de Martinique et présidente de la Conférence internationale des Barreaux.
- Avec Paul-François Schira, directeur de cabinet du préfet de la Martinique.



Visite de la distillerie A 1710

Visite d'une habitation et d'une distillerie traditionnelle en présence d'entrepreneurs et de chefs d'entreprise.

L'Habitation du Simon est une bâtisse construite au XVIII^{ème} siècle au cœur d'une plantation de canne à sucre. A 1710 propose depuis 2015 une variété de rhums, chacun embouteillé dans des carafes élégantes : blancs, vieux, reposés sous bois, biologiques.

Les distilleries représentent la 2^e production agricole pour la Martinique (derrière les cannes broyées - source INSEE).

Interview pour Radio Saint-Louis



Par Michel Déglise pour Radio Saint-Louis.

“ *Sans sécurité il n’y a pas de liberté.* ”

[Accéder au replay](#)

Déjeuner avec l’association des maires de Martinique

Déjeuner-débat avec l’association des maires de Martinique. Une vingtaine d’entre eux étaient présents pour échanger sur les problématiques rencontrées au quotidien en Martinique.



Visite du Grand Port Maritime de Martinique

- Visite du Grand Port Maritime de Martinique avec Bruno Mencé, président du directoire du port.
- En 2023, 3,3 millions de tonnes de marchandises y ont été chargées et déchargées (hausse de 11 % sur un an), avec notamment un volume de 187.000 conteneurs (EVP). Le pétrole, les produits raffinés et l'import EDF représentent 1,3 million de tonnes.

Source : INSEE

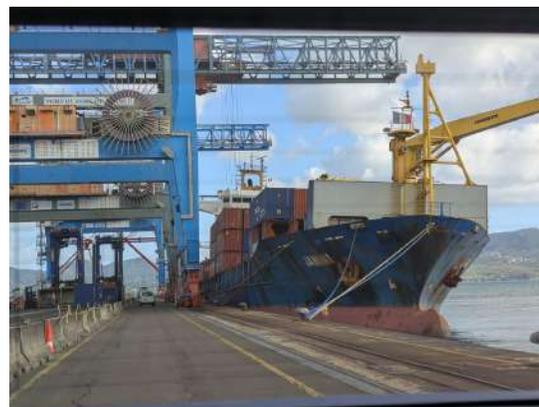


Conférence organisée par Contact Entreprises

Conférence devant des :

- Fonctionnaires régaliens
- Élus
- Chefs d'entreprise
- Entrepreneurs

Sur les enjeux sécuritaires, sociaux et économiques dans les Caraïbes.



Demie-journée de réserve opérationnelle avec l'antenne du GIGN

Thibault de Montbrial a conclu cette visite par une demi-journée de réserve opérationnelle de gendarmerie avec l'antenne du GIGN.



Interview pour le journal France-Antilles



Thibault de Montbrial a accordé une interview au journal France-Antilles dont les propos ont été recueillis par Jean-Marc Atsé.

“
Je ne pensais pas qu'il y avait autant d'armes de guerre en circulation.”

[Lire l'article](#)

MATINÉE AU SEIN DU PREMIER GROUPEMENT D'INCENDIE

Le lundi 20 mai, Thibault de Montbrial visitait le 1^{er} Groupement d'incendie de la BSPP. Après un accueil par le Général de Cacqueray, une présentation complète du groupement a été faite. Thibault de Montbrial a également assisté à un exercice incendie et a pu tester le matériel.



DÉPLACEMENT DANS LE PAS-DE-CALAIS

Conférence à Lens

Le jeudi 22 mai, Thibault de Montbrial donnait une conférence à Lens en présence d'élus locaux et de fonctionnaires. Ce déplacement a permis de nombreuses rencontres avec différents acteurs locaux.



Prison de Vendin-le-Vieil

Le vendredi 23 mai, Thibault de Montbrial rencontrait le secrétaire général du syndicat FO Pénitentiaire et des surveillants de la prison de Vendin-le-Vieil. Ils ont évoqué les enjeux de l'accueil d'une centaine de narcotrafiquants à partir du 31 juillet 2025 (dont Mohamed Amra).

Terrils de Loos-en-Gohelle

La journée s'est poursuivie par une visite des terrils de Loos-en-Gohelle, berceau du bassin minier et ville pilote pour les initiatives de développement durable.





Rencontre avec les forces de l'ordre

Ce déplacement a été l'occasion de rencontres avec les forces de l'ordre pour effectuer un tour d'horizon des problématiques locales.



Visite du stade Bollaert

Ces deux jours de rencontres se sont conclus par une visite du stade Bollaert (Racing Club de Lens) et de son PC sécurité, en présence de la sous-préfète de l'arrondissement de Lens.



SONDAGE IFOP-CRSI PUBLIÉ LE 30 MARS 2025

L'enquête a été réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 504 maires ou adjoints à la sécurité, sélectionnés selon la méthode des quotas (sexe, âge) après une stratification par région et taille de commune. Les grandes communes ont été volontairement surreprésentées durant le recueil des données, puis ajustées à leur poids réel lors du traitement des résultats.



Question 1

À un an des prochaines élections municipales, la sécurité est un enjeu important pour 48% des maires :

- 82% dans les communes de plus de 10.000 habitants
- 77% dans les communes d'Île de France

Question 2

Simplification des procédures administratives pour les caméras de surveillance :

- 74% des maires souhaitent une simplification des procédures pour faciliter l'installation de caméras de surveillance
- 95% des maires d'Île-de-France sont favorables à une simplification des procédures

Question 3

Contrôles d'identité et fouilles par les policiers municipaux :

- 65% des maires souhaitent que les policiers municipaux puissent effectuer des contrôles d'identité et des fouilles de véhicules
- 84% en Île-de-France
- 72% dans les villes de 2.000 à 4.999 habitants
- 37% sont tout à fait favorables, et 28% plutôt favorables

Question 4

Présence de policiers municipaux ou de gardes champêtres :

- 15% des communes disposent de policiers municipaux ou de gardes champêtres
- 12% ont une police municipale, et 5% des gardes champêtres



Question 5

Armement des policiers municipaux et des gardes champêtres :

- 62% des maires y sont favorables

Question 6

Sentiment d'abandon de l'État en matière de sécurité :

- 56% des maires ont le sentiment d'un abandon de l'État en matière de sécurité
- 24% sont tout à fait d'accord, et 32% plutôt d'accord
- 69% chez les moins de 50 ans
- 83% en Île-de-France
- 73% dans les communes de 5.000 à 9.999 habitants

Question 7

Signalement des personnes « fichées S » :

- 93% des maires souhaitent que les personnes « fichées S » soient signalées au maire de la commune
- 75% sont tout à fait favorables, et 18% plutôt favorables

Question 8

Installation de réfugiés dans une commune :

- 89% des maires souhaitent que l'installation de réfugiés dans une commune reçoive l'aval du maire et du conseil municipal
- 65% sont tout à fait favorables, et 24% plutôt favorable



DANS LES MÉDIAS

Le Parisien réagissait au sondage Ifop commandé par le CRSI, « *Les maires et l'insécurité* », réalisé auprès de 504 élus pour mesurer leur perception de la sécurité dans leur commune (30/03/2025).

“ *Aucune commune de France ne peut plus s'estimer à l'abri de la délinquance.* ”



[Lire l'article](#)



Le Point réagissait au sondage Ifop-CRSI, qui interroge les élus sur leur perception de la sécurité à un an des municipales (30/03/2025).

“ *48% d'entre eux considèrent que la sécurité est un sujet important.* ”

[Lire l'article](#)

Le JDD réagissait à l'étude commandée par le CRSI, qui met en lumière les inquiétudes sécuritaires des maires de France (30/03/2025).

“ *82% des maires de communes de plus de 10.000 habitants sont très préoccupés par la sécurité.* ”



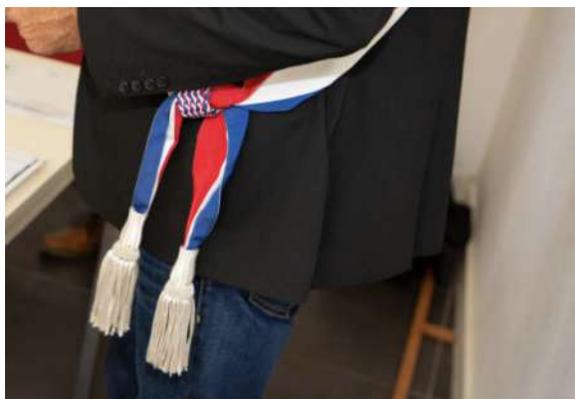
[Lire l'article](#)



Thibault de Montbrial commentait le sondage Ifop-CRSI sur les inquiétudes sécuritaires des maires dans le JDD (30/03/2025).

“ *Depuis 18 mois, je fais des réunions publiques dans toute la France, pendant lesquelles je rencontre citoyens et élus locaux. J’y entends des récits d’inquiétude au sujet de la violence.* ”

[Lire l'article](#)



Jérôme Fourquet, Directeur du pôle Opinion et Stratégies d'Entreprises de l'Ifop, était l'invité de Face-à-Face sur RMC et BFMTV, il commentait l'étude approfondie sur la perception de l'insécurité par les maires de France (31/03/2025).

“ *Dès qu'on rentre dans les petites villes, ce sujet s'impose à beaucoup de maires.* ”

[Accéder au replay](#)

Thibault de Montbrial était face à Sonia Mabrouk dans La Grande interview sur CNEWS Europe 1 (31/03/2025).

“ *Il y a une explosion de la violence dans les petites villes et dans les zones rurales reculées.* ”

[Accéder au replay](#)





Marc Trévidic, membre du comité d'honneur du CRSI, était invité sur France Inter (31/03/2025).

“ *Il y a toujours le même problème en détention.* ”

[Accéder au replay](#)

Florence Bergeaud-Blackler, membre du comité stratégique du CRSI, partageait son point de vue pour Valeurs Actuelles (01/04/2025).

“ *On dirait qu'on est au bled.* ”

[Lire l'article](#)



Florence Bergeaud-Blackler s'est entretenue dans Famille Chrétienne (02/04/2025).

“ *Le voilement fait partie des dispositifs de création d'une société islamique.* ”

[Lire l'article](#)



Béatrice Brugère, membre du Comité stratégique du CRSI, a accordé une interview dans Le Figaro (06/05/2025).

“
Les ultra-courtes peines permettront paradoxalement de vider les prisons.”

[Lire l'article](#)



Beatrice Brugère. Fabien Clairefond

ENTRETIEN - Alors que l'Assemblée nationale vient d'adopter une proposition de loi visant à revenir sur l'aménagement obligatoire des courtes peines, le syndicat Unité Magistrats FO publie une note en faveur de peines de prison ultra-courtes. Sa secrétaire générale explique cette position.



Frédéric Encel, membre du Comité stratégique du CRSI rédigeait un article pour Atlantico (08/04/2025).

“
La guerre mondiale n'aura pas lieu.”

[Lire l'article](#)

Frédéric Encel était l'invité d'Arnaud Pontus sur RFI (08/04/2025).

“
Il faut casser la logique apocalyptique.”

[Accéder au replay](#)



Frédéric Encel était l'invité d'Oriane Mancini sur Public Sénat (11/04/2025).

“*Trump organise son imprévisibilité.*”

[Accéder au replay](#)



Frédéric Encel était interviewé par Le Point, propos recueillis par Kévin Badeau (16/04/2025).

“*Nous sommes moins que jamais à l'aube d'une nouvelle guerre mondiale.*”

[Lire l'article](#)

Benoît Fayet, membre du comité stratégique du CRSI, s'est entretenu avec le Figaro (16/04/2025).

“*Les systèmes d'IA peuvent augmenter de manière structurelle la présence des forces de sécurité intérieure.*”

[Lire l'article](#)



Une foule de spectateurs essayant de filmer le relais de la flamme olympique au Parc des Buttes Chaumont à Paris le 15 juillet 2024. QUÉNTIN DE GROÏSE / Hertz L'orelse via AFP

FIGAROVOX/ENTRETIEN - La Fondapol vient de publier une étude qui explore la façon dont les systèmes d'IA pourront, à terme, contribuer à améliorer la sécurité des citoyens. Cet outil devrait permettre d'augmenter le nombre d'agents sur le terrain en les libérant de tâches administratives, expliquent Mathieu Zagrodzki et Benoît Fayet, coauteurs de cette note.



Florence Bergeaud-Blackler a accordé une interview à La Tribune Juive (18/04/2025).

“*Ce type de financement attire également des militants.*”

[Lire l'article](#)

Frédéric Encel analysait le processus de paix entre Israël et la Palestine pour Marianne (21/04/2025).

“*Nous n'avons jamais été aussi loin d'un processus de paix entre Israël et la Palestine.*”

[Lire l'article](#)



Frédéric Encel était l'invité politique de Jean-Jacques Bourdin sur Sud Radio (23/04/2025).

“*La guerre mondiale n'aura pas lieu.*”

[Accéder au replay](#)





Florence Bergeaud-Blackler s'est entretenue dans le JDD. Les propos ont été recueillis par Marianne Lecach (25/04/2025).

“
La main tremblante de l'État face aux Frères musulmans.

[Lire l'article](#)

Thibault de Montbrial était l'invité de Benjamin Duhamel sur BFMTV (05/05/2025).

“
Il n'y a plus aucun lieu safe en France.

[Accéder au replay](#)



Thibault de Montbrial était l'invité de Pascal Praud sur Europe 1 (06/05/2025).

“
Il faut remettre à l'honneur l'usage de la force légitime.

[Accéder au replay](#)





Béatrice Brugère était l'invitée de l'émission du 7/10 sur France Inter (06/05/2025).

“
Des passages à l'acte qui parfois laissent perplexe sur une forme d'empathie inexistante.

[Accéder au replay](#)

Florence Bergeaud-Blackler s'est exprimée dans Le JDD. Les propos ont été recueillis par Victor Lefebvre (07/05/2025).

“
L'islamophobie est un piège sémantique construit par les Frères musulmans.

[Lire l'article](#)





Marie-Hélène Thoraval, maire de Romans-sur-Isère et membre du comité stratégique du CRSI, était interviewée par l'Observatoire du journalisme (08/05/2025).

“ *On me tombe dessus pour avoir eu le courage de dire les mots.* ”

[Lire l'article](#)

Béatrice Brugère réagissait sur le rodéo urbain survenu à Évian-les-Bains, sur CNEWS face à Laurence Ferrari (12/05/2025).

“ *Aujourd'hui, le système choisit d'incarcérer le plus tard et le moins possible.* ”

[Accéder au replay](#)



Patrick Stefanini, membre du comité stratégique du CRSI, a débattu avec Hakim El Karoui sur France Inter (13/05/2025), autour de la question suivante :

“ *La France peut-elle se passer de l'immigration du travail ?* ”

[Accéder au replay](#)

Frédéric Encel était l'invité du 7/10 sur France Inter avec Pierre Haski (14/05/2025). Il répondait à la question suivante :

“**Que cherche Trump au Moyen-Orient ?**”

Accéder au replay



Thibault de Montbrial
L'AVOCAT FAIT SES ARMES
Président du Centre de réflexion sur la sécurité intérieure,
« l'avocat des flics » multiplie les réunions publiques et entretient ses réseaux...
Et l'envie de peser en politique

Cheroux ras de réserves, dégaris chez les militants L.R., plus fournis chez les jeunes curieux... À Bliis, ils sont près d'une centaine venus écouter Thibault de Montbrial discourir sur « les enjeux de sécurité intérieure », fin mars. C'est plus que la soixantaine de militants et sympathisants rassemblés par Laurent Wauquiez, quelques jours plus tard dans la même ville. Montbrial figure médiatique, bien sûr, politique ? La veille, le président du Centre de réflexion sur la sécurité intérieure (CRSI) intervenait à un rassemblement contre l'islamisme, devant 4 000 personnes au Dôme de Paris. Après un aparté complice avec l'anthropologue Florence Bergouat-Blaquier, il a entamé son discours par la question d'Ernest Renan : « Qu'est-ce qu'une nation ? » En dix minutes, il a condensé une plaidoirie rodée, qu'il délaye à Bliis, brassant tous les sujets régaliens : l'immigration, le « péril mortel » de l'islamisme, l'État de droit qui n'est « pas la fête des délinquants et

CRS ET OSER
C'est la devise du CRSI, où Thibault de Montbrial a servi comme social puis chef de groupe parachutiste.

Le triomphe de la somme des intérêts individuels, le nécessaire courage d'assumer l'histoire d'un pays qu'il faut donner à aimer... Suivra une longue série de questions-réponses, émaillée de confidences sur l'appareil d'État que Montbrial connaît bien. « L'opération ne déçoit pas », conclut-il comme toujours. « J'ai la conviction que les fractures sont telles que la France n'a jamais été aussi près d'un gros accident, d'une perte de contrôle de l'État », confie

aujourd'hui comme lieutenant-colonel de la réserve opérationnelle, spécialiste du droit de l'usage des armes... et de leur maniement, puisque il pratique le tir et les sports de combat. Les questions de sécurité, simple « écosystème de copains » au départ, sont devenues une vraie spécialité dans la décennie 2010, marquée par la montée de l'islamisme. Dans les tuyaux au moment de l'attentat contre Charlie Hebdo, le CRSI voit le jour dans la boiserie. Dix ans plus tard, il est sollicité tous azimuts pour son expertise reconnue, tandis que Montbrial a récolté une fatwa et une protection policière renforcée pour ses positions tranchantes – mais maîtrisées – sur ces sujets sensibles.

AMBITION ET INCARNATION
Son CRSI, qui se structure et se développe, n'est « pas un véhicule politique », assure l'ancien. Il avait mis en somme le temps de son engagement auprès de Valérie Pécresse en 2022. Fidèle malgré la défaite, il a pris goût à la politique : « Tu es fait pour ça ! » L'encourage Patrick Stefanini, ancien



Thibault de Montbrial faisait l'objet d'un portrait dans le JDNEWS par Humbert Angleys (14/05/2025).

“**L'avocat fait ses armes.**”

Lire l'article

Thibault de Montbrial était l'invité de Pascale de la Tour du Pin sur Europe 1 (16/05/2025).

“**Face à la violence qui explose, il est crucial que l'État se réapproprie l'usage de la force légitime et soutienne ses policiers et gendarmes administrativement, juridiquement et politiquement lorsqu'ils font usage de leur arme sauf erreur manifeste.**”

Accéder au replay





Béatrice Brugère était invitée dans « C dans l'air » (19/05/2025).

“ *Il y a deux problèmes qui causent la surpopulation carcérale.* ”

[Accéder au replay](#)

Florence Bergeaud-Blackler réagissait dans Le Parisien sur le rapport des Frères musulmans (20/05/2025).

“ *C'est une prise de conscience.* ”

[Lire l'article](#)



Frédéric Encel était invité dans « C à vous » (20/05/2025).

“ *En Europe, on a laissé les Frères musulmans développer leur stratégie d'entrisme.* ”

[Accéder au replay](#)

Thibault de Montbrial était face à Darius Rochebin sur LCI pour évoquer le rapport du ministère de l'Intérieur sur l'entrisme des Frères musulmans (21/05/2025).

“ *Le point clé c'est la dissimulation.* ”



[Accéder au replay](#)



Florence Bergeaud-Blackler était invitée sur CNEWS (21/05/2025).

“ *Il y a des quartiers en France quasiment sous la règle de la charia.* ”

[Accéder au replay](#)

Florence Bergeaud-Blackler était invitée sur Europe 1 (21/05/2025).

“ *C'est le premier rapport aussi précis.* ”



[Accéder au replay](#)



Frédéric Encel réagit sur le rapport des Frères musulmans dans une chronique de l'Express (25/05/2025).

“ *Frères musulmans : face au fléau islamiste, ni amalgame, ni complaisance.* ”

[Lire l'article](#)

Thibault de Montbrial était face à Sonia Mabrouk sur CNEWS Europe 1 (26/05/2025).

“ *Ce qui est en jeu, c'est l'avenir de notre pays. Les poilus ne sont pas morts en 1914/18 pour que nous cédions aujourd'hui, que nous refusions de combattre, alors que le programme est annoncé par l'ennemi fréro-salafiste. Ce sera eux ou nous.* ”



[Accéder au replay](#)



SÉCURITÉ ET SOUVERAINETÉ : RECENSION

LOI VISANT À SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFFIC

Mardi 29 avril 2025, l'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi visant à sortir la France du piège du narcotrafic et la proposition de loi organique fixant le statut du procureur de la République national anti-criminalité organisée.

- **Création du Pnaco - Parquet national anticriminalité organisée:**
Nouvelle juridiction qui centralise les affaires liées à la criminalité organisée, y compris le narcotrafic, et coordonne les parquets locaux.
- **Dossier-coffre:** Dispositif permettant de protéger les sources et techniques sensibles utilisées lors des enquêtes.
- **Quartiers de haute sécurité:**
Quartiers carcéraux spécifiques créés pour les trafiquants dangereux, avec une détention renforcée d'un an renouvelable.
- **Une nouvelle infraction d'appartenance à une organisation criminelle** est créée (la participation à une association de malfaiteurs est punie de quinze ans de réclusion criminelle et de 225.000 euros d'amende), ainsi qu'une procédure de gel administratif des avoirs des narcotrafiquants (pour une durée de six mois, renouvelable sept fois).
- Pour limiter les extractions des détenus affectés dans ces quartiers de lutte contre la criminalité organisée, les comparutions par **visio-audience** devant les juges sont systématisées (durant toute la phase de l'information judiciaire et pour les audiences statuant sur une mesure de détention provisoire).
- **Sécurité des convois pénitentiaires renforcée** (caméras embarquées à bord des convois).
- **Protection de l'identité des surveillants pénitentiaires:**
L'identité des surveillants pénitentiaires est protégée pour prévenir les représailles.
- **Les préfets pourront dorénavant prononcer une interdiction de paraître** d'un mois maximum dans les lieux liés au trafic de stupéfiants pour les personnes y participant. En cas de commission de l'infraction dans un aéroport ou un port, une interdiction de se rendre dans certains aéroports et ports, fixés par la juridiction, pourra être prononcée pour une durée pouvant aller jusqu'à trois ans.
- **Prolongation de garde à vue jusqu'à 120h** pour certaines infractions liées au narcotrafic.
- **Expulsions facilitées** des logements occupés par des trafiquants.
- **Sanctions aggravées pour trafic avec usage d'armes:** Le trafic de drogue avec usage d'armes est plus sévèrement puni.



- **Fermeture administrative de commerces liés au blanchiment:** Les commerces soupçonnés de blanchiment peuvent être fermés administrativement pour une durée de six mois. Le ministre de l'Intérieur peut prolonger une fermeture de six mois.
- **Les étrangers condamnés à cinq ans ou plus pour trafic** peuvent faire l'objet d'une interdiction du territoire français, soit à titre définitif, soit pour une durée maximale de dix ans, à titre de peine complémentaire.
- **Renforcement des prérogatives douanières:** La douane peut requérir tout agent qualifié d'un service, d'une unité ou d'un organisme placé sous l'autorité ou la tutelle du ministre de l'Intérieur et dont la liste est fixée par décret. Utilisation possible de drones. Est permis le recours à tout dispositif ayant pour objet la captation d'images dans un lieu privé sans distinguer selon que ce dispositif est fixe ou mobile, les autorités peuvent valablement recourir à l'utilisation d'un drone dès lors que cette mesure est nécessaire et proportionnée.
- **Réforme des collaborateurs de justice (repentis):** Les repentis peuvent bénéficier de réductions de peine, dans un cadre juridique spécifique.
- **Infiltration civile autorisée:** Avec un statut juridique spécifique pour encadrer cette pratique.
- **Retrait en 24h de contenus en ligne faisant l'apologie du trafic de drogue.**
- **Le fait de publier, sur une plateforme en ligne ou un service de réseaux sociaux accessible aux mineurs,** un contenu proposant de transporter, détenir, offrir ou céder des stupéfiants (ou de s'en rendre complice) est puni de sept ans d'emprisonnement et de 150.000 euros d'amende.
- **Expérimentation du renseignement algorithmique :** Une expérimentation sur cinq ans est lancée pour utiliser des techniques de renseignement algorithmique, sur le modèle antiterroriste (sauf pour un député, un sénateur, un magistrat, un avocat, un journaliste ou un médecin).
- **Interdiction des "mixeurs" de crypto-actifs:** Les dispositifs permettant de dissimuler l'origine des crypto-actifs sont interdits, en attendant d'un décret d'application.
- **Création de l'État-major criminalité organisée:** Ce "commandement interministériel" coordonnera l'action de tous les services engagés, notamment contre le narcotrafic, sur le modèle de l'État-major permanent anti-terroriste (EMaP).
- **Lutte contre le blanchiment** en élargissant les obligations de vigilance et de déclaration à Tracfin. Les vendeurs et loueurs de voitures de luxe, de yachts ou de jets, ainsi que les marchands de biens et promoteurs immobiliers devront signaler toute opération suspecte. En complément, le paiement en espèces pour la location de véhicules devient interdit.



ATTAQUES CONTRE LE SYSTÈME PÉNITENTIAIRE

Du 13 avril au 3 mai 2025, une série d'attaques coordonnées a frappé les établissements pénitentiaires français et leurs personnels. Face à l'ampleur de la menace, le gouvernement a confié l'enquête au Parquet national antiterroriste (PNAT) et à la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI). Le réseau DDPF, en lien avec la DZ mafia, serait derrière ces attaques.

Quelques chiffres

- 130 faits ont été répertoriés par le ministère de l'Intérieur
- 320 policiers sont mobilisés pour retrouver les incendiaires et les tireurs présumés des attaques de ces dernières semaines : 18 services des directions de la Sdat et de la DGSI
- Administration pénitentiaire : 44.200 agents, dont plus de 30.600 personnels de surveillance en détention et 5.300 personnels d'insertion et de probation
- 5.000 incidents par an dans l'administration pénitentiaire

- 7.058 trafiquants ont été espionnés en 2023, augmentation de 29% par rapport à l'année précédente (rapport Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement)

Ces attaques ont lieu alors que vient d'être votée la loi visant à sortir la France du piège du narcotrafic

Selon le ministre de la Justice Gérard Darmanin les attaques visent à intimider les agents pénitentiaires pour qu'ils fassent pression sur le gouvernement et empêchent l'adoption d'une loi anti-narcotrafic

« Ils ont essayé d'intimider les agents pour qu'ils fassent grève, arrêtent de travailler, ou réclament le retrait de la loi »

Faits jour par jour

13-14 avril 2025

- **Agen (Lot-et-Garonne)**, 7 véhicules sont incendiés sur le parking de l'École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP). L'inscription «DDPF» est retrouvée sur le parking.
- **Réau (Seine-et-Marne)**, deux individus s'introduisent dans le parking du centre pénitentiaire Sud Francilien et mettent le feu à la voiture d'un surveillant. Ils dégradent et aspergent d'essence un autre

véhicule. L'attaque a été revendiquée sur Telegram par la DDPF.

- **Châlons-en-Champagne (Marne)**, un engin incendiaire est découvert dans l'enceinte de la maison d'arrêt, entraînant l'arrestation de quatre individus.
- **Nanterre (Hauts-de-Seine)**, sur le parking de la maison d'arrêt, deux individus mettent le feu à une voiture appartenant à un surveillant. Un tag DDPF est retrouvé sur place.



L'attaque est revendiquée sur Telegram.

15–16 avril 2025

- **Tarascon (Bouches-du-Rhône)**, 3 véhicules sont incendiés près de la prison.
- **Aix-Luynes (Bouches-du-Rhône)**, le véhicule d'un agent est brûlé. Un individu tente également de viser la base de sécurité avec un fusil à pompe, mais son arme dysfonctionne.
- **Villenoy (Seine-et-Marne)**, une tentative d'incendie vise l'immeuble d'habitation d'une surveillante.
- **Villepinte (Seine-Saint-Denis)**, trois véhicules de surveillants sont incendiés sur le parking de la maison d'arrêt. L'attaque est revendiquée par la DDPF sur Telegram.
- **Valence (Drôme)**, deux voitures appartenant à des personnels pénitentiaires sont incendiées. Un tag DDPF est retrouvé et l'attaque est revendiquée sur Telegram.
- **Nîmes (Gard)**, un véhicule est incendié devant la maison d'arrêt. La scène est filmée et diffusée par la DDPF sur son canal Telegram. Des tags DDPF sont retrouvés à proximité.
- **Marseille**, à proximité de la résidence de plusieurs agents de l'administration pénitentiaire, une voiture est brûlée et six autres dégradées par des tags DDPF.
- **Toulon-La Farlède**, des individus tirent à la kalachnikov sur la porte

d'entrée principale du centre pénitentiaire. Un tag DDPF est retrouvé.

16–17 avril 2025

- **Amiens (Somme)**, la boîte aux lettres du domicile d'un agent pénitentiaire est fracturée. Un pneu de sa voiture est également crevé.

17–18 avril 2025

- **Reims (Marne)**, vers une heure du matin, un individu à trottinette tire entre une vingtaine de mortiers en direction de la façade de la maison d'arrêt.
- **Nevers (Nièvre)**, un tag "DDPF" est découvert dans la cellule d'un détenu.

18–19 avril 2025

- **Comminges (Haute-Garonne)**, devant le domicile d'un surveillant de la prison de Toulouse-Seysses, trois véhicules sont incendiés.
- **Laval (Mayenne)**, des tirs de mortiers visent l'établissement pénitentiaire.
- **Saint-Maur (Indre)**, un drone fait des allers-retours vers la maison centrale de Saint-Maur pour y transporter des colis. Alertée par un riverain, la police prend en course-poursuite un fourgon. Le passager est interpellé mais pas son chauffeur. Deux policiers de la BAC sont blessés.



20 avril 2025

- **Lyon-Corbas (Rhône)**, trois véhicules sont incendiés sur le parking de la maison d'arrêt, dont deux appartenant à des agents de l'administration pénitentiaire. Une quatrième voiture a été incendiée et pourrait appartenir aux auteurs. Plusieurs tags DDPF sont découverts à proximité.
- **Villefranche-sur-Saône (Rhône)**, le véhicule d'un agent est incendié sur le parking du centre pénitentiaire alors qu'il effectue son service de nuit.
- **Mouy (Oise)**, le véhicule d'un agent du centre pénitentiaire est tagué de l'inscription DDPF à son domicile.

20-21 avril 2025

- **À Villefontaine (Isère)**, des individus se trompent de cible et attaquent avec des armes automatiques et des cocktails Molotov le domicile d'un couple sans lien avec les forces de l'ordre. Ils souhaitent s'en prendre à des maisons de quartier occupées par des agents pénitentiaires. Les tirs ont traversé les volets et fenêtres sans faire de blessé. Une vidéo de revendication a été diffusée sur TikTok. L'inscription "DDPF" figure sur les murs ainsi que dans une vidéo de revendication publiée en ligne. Cette dernière affiche le message : « 1.000 euros pour toute adresse de surveillant donnée, 2.000 euros pour chaque adresse de chef ou gradé, 5.000 euros pour une adresse de directeur de prison. Et merci au personnel pénitentiaire de vendre leurs collègues pour une poignée de billets ».

21-22 avril 2025

- **Caen (Calvados)**, cinq véhicules du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) sont incendiés en pleine nuit.
- **Varcès-Allières-et-Risset (Isère)**, trois individus sont contrôlés à proximité de la maison d'arrêt avec un jerrican d'essence. Un mineur sous contrôle judiciaire est retenu pour violation de ses obligations.
- **Fresnes (Val-de-Marne)**, un agent pénitentiaire est intimidé par cinq individus, l'un le menace verbalement pendant qu'un autre filme la scène, "Surveillant, surveillant, tu as peur maintenant » L'agent reconnaît un ancien détenu parmi les agresseurs.
- **Hermes (Oise)**, le véhicule et la boîte aux lettres d'un agent sont tagués "DDPF".
- **Lutterbach (Haut-Rhin), Lannemezan (Hautes-Pyrénées), Saint-Quentin-Fallavier (Isère)**, des drones survolent les établissements pénitentiaires.
- **Nantes (Loire-Atlantique)**, un début d'incendie est repéré au niveau de l'entrée du parking. Des tags DDPF sont découverts.
- **Villeurbanne (Rhône)**, un début d'incendie est repéré au siège d'une filiale de Vinci Construction. Des tags "DDPF" sont trouvés. Des revendications sont envoyées à la presse.
- **Mouy (Oise)**, le véhicule d'un agent du centre pénitentiaire de Liancourt,



garé à son domicile, est retrouvé tagué de l'inscription DDPF.

23–24 avril 2025

- **Aix-Luynes (Bouches-du-Rhône)**, des tirs de mortiers ont lieu contre la prison, sans qu'ils ne causent de dégâts.
- **Marseille (Bouches-du-Rhône)**, plusieurs départs de feu sont constatés devant la prison pour mineurs La Valentine.
- **Saint-Malo (Ille-et-Vilaine)**, une directrice adjointe est intimidée à son domicile par un individu circulant à moto. Le tag "DDPF" est aussi retrouvé sur la boîte aux lettres d'un élève surveillant.

24–25 avril 2025

- **Toulouse (Haute-Garonne)**, une agent pénitentiaire est agressée physiquement à son domicile par deux individus cagoulés aux cris de « *On va te tuer, on va te niquer, DDPF!* ».
- **Amiens (Somme)**, des conteneurs sont incendiés devant le domicile d'une surveillante.
- **Orvault (Loire-Atlantique)**, le sabotage du système de sécurité électronique de la prison pour mineurs a lieu dans la nuit.
- **Montargis (Loiret)**, la voiture d'un magistrat stationné sur le parking du palais de justice est prise pour cible. Le véhicule est aspergé d'une substance « *particulièrement corrosive* ». Le magistrat est absent au moment des faits.

25–26 avril 2025

- **Bordeaux (Gironde)**, un immense tag "DDPF" est découvert sur les quais, accompagné d'un communiqué menaçant : « *tous les flics de France et l'arsenal antité (sic) pour retrouver tous ceux qui ont le seum contre l'injustice de la taule (...) vous allez payer cher vos idées à la con de prisons sécurisées et vos politiques pourris de répression* », il termine « *basta de répression à peu de frais pour glaner les votes* ».

30 avril 2025

- 29 interpellations sont réalisées dans le cadre d'une enquête (Marseille, Lyon, Bordeaux, Paris), dont trois commanditaires en lien avec la DZ mafia, parmi lesquels un détenu de 23 ans (Imran A.), ancien tueur et gérant de point de deal. Les exécutants sont recrutés depuis la prison.

2 mai 2025

- 21 suspects sont présentés à des juges à Paris en vue de leur mise en examen.

3 mai 2025

- 21 suspects, âgés de 15 à 37 ans ont été mis en examen dont certains ayant un lien avec la criminalité organisée. Les exécutants sont généralement payés entre 500 et 7.000 euros.



LES ATTEINTES À LA PROBITÉ ENREGISTRÉES PAR LES SERVICES DE SÉCURITÉ EN 2024

Entre 2021 et 2024, la France enregistre une hausse notable des atteintes à la probité, avec une augmentation de 14 % du nombre d'infractions. Cette tendance s'est accentuée entre 2023 et 2024, marquée par une progression significative des infractions de corruption, de prise illégale d'intérêts et de favoritisme.

Augmentation des infractions d'atteinte à la probité

- **934 infractions en 2024**
contre 863 en 2023 (+8,2 %)
+14% par rapport à 2021

Augmentation entre 2023 et 2024

- Corruption : +17%
- Prise illégale d'intérêts : +6%
- Favoritisme : +14%
- Concussion : +29%
- Détournement de fonds publics : +3%

Taux d'infractions (période 2016-2024)

- 1,1 pour 100.000 habitants en France
- 6,3 pour la Corse
- Entre 2,5 et 5,5 pour les DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Mayotte)

Profil des mis en cause

- Majoritairement des hommes
- 54% ont 45 ans et plus
- 94% sont de nationalité française

Victimes

- 55% sont des personnes morales (entreprises, collectivités, etc.)

Infractions connexes

- 36% des procédures pour atteintes à la probité comportent des infractions connexes
- 50% de ces infractions connexes relèvent de la fraude ou de la tromperie, dont 1/3 sont des contrefaçons ou faux



LE REFUS D'OBTEMPÉRER

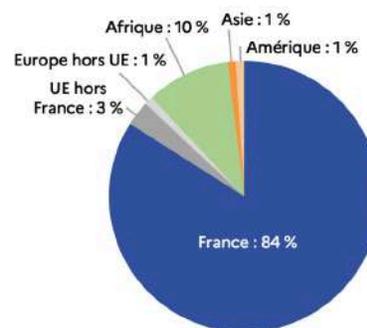
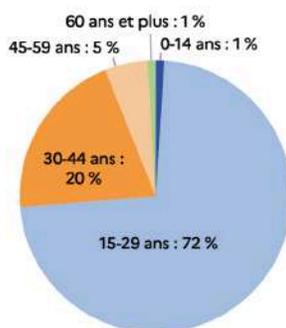
Le SSMSI (Service statistique ministériel de la sécurité intérieure) publiait les chiffres 2024 des refus d'obtempérer routiers le 30 avril 2025. Ils connaissent une baisse pour la troisième année consécutive.

Chiffres généraux

- **24.900 cas enregistrés en 2024**
Baisse de 2% par rapport à 2023
- **21% des refus sont aggravés (5.300)**
88% mettent en danger des usagers et 12% des forces de l'ordre
- **Moyenne de 3,9 pour 10.000 habitants** sur la période 2020–2024 (7,7 pour la Guadeloupe et la Martinique)
- **+2% entre 2016 et 2024**
Hausse de 13% entre 2016 et 2021
Baisse de 10% entre 2021 et 2024

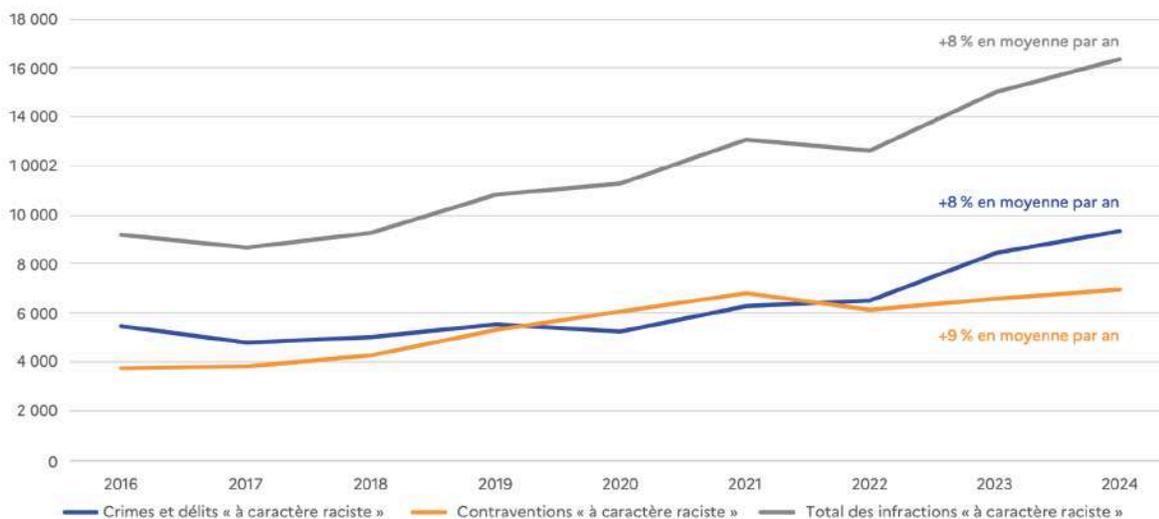
Caractéristiques des contrevenants

- 97% des refus d'obtempérer routiers sont commis par des hommes
- 74% des personnes mises en cause ont moins de 30 ans
- 84% des contrevenants sont de nationalité française
- 10% des contrevenants sont de nationalité africaine



LES ATTEINTES À CARACTÈRE RACISTE, XÉNOPHOBES OU ANTIRELIGIEUX EN 2024

Le SSMSI (Service statistique ministériel de la sécurité intérieure) publiait les chiffres 2024 des atteintes à caractère raciste, xénophobe ou antireligieux le 14 mars 2025.



Chiffres généraux

- Plus de 16.000 sur le territoire
- Crimes ou délits : 9.400
- Contraventions : 7.000
- 60% sont des hommes
- 68% sont âgées de 25 à 54 ans
- 20% sont des menaces (dont menaces de mort) et chantage
- 10% sont des discriminations et provocations
- 6% sont des atteintes à la vie et des violences physiques (5 homicides)
- 5% sont des atteintes aux biens

Évolution par rapport à 2023

- Crimes, délits : +11 %
- Contraventions : +6 %

Nature des crimes et délits racistes

- 52% sont des injures publiques

Moyenne victimes enregistrées (période 2022-2024)

- En moyenne, 1,2 crime ou délit pour 10.000 habitants en France
- Dans l'unité urbaine de Paris : 2,7 pour 10.000 habitants, soit un taux plus de deux fois supérieur à la moyenne nationale



L'EXPLOITATION ET LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS EN EUROPE EN 2023

EUROSTAT publiait les chiffres 2023 de l'exploitation et la traite des être humains en Europe.

Nombre total de victimes en 2023 en UE

- 10.793 victimes enregistrées pour 8.471 trafiquants présumés et 2.309 trafiquants condamnés

Profil des victimes et trafiquants

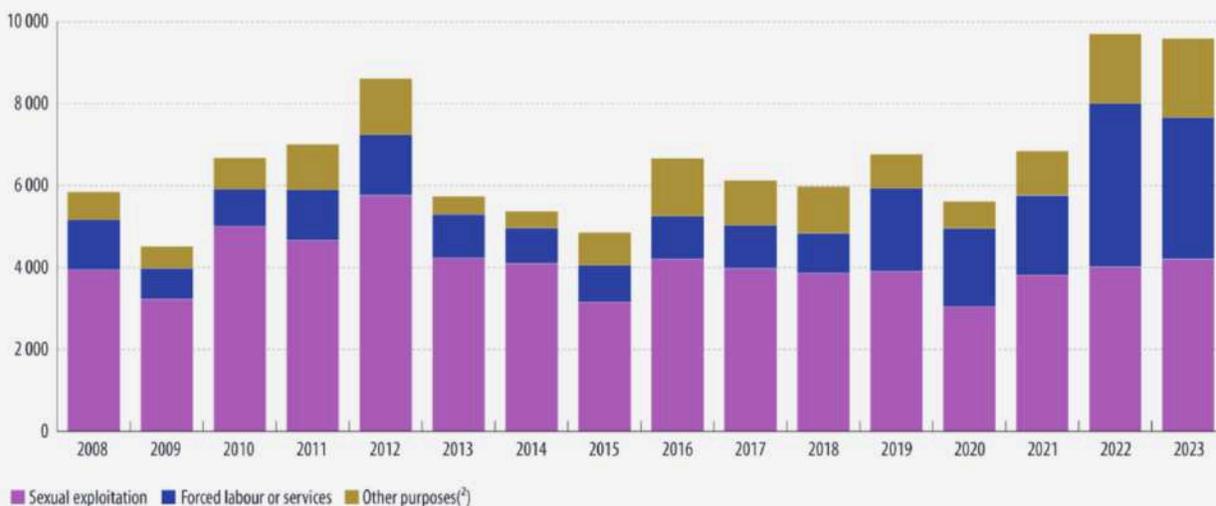
- 63% des victimes étaient de sexe féminin
- 24% des trafiquants présumés et 23% des condamnés étaient des femmes

Types d'exploitation

- 43,8% des victimes pour exploitation sexuelle (4.201 personnes)
- 36% pour travail forcé (3.457 personnes)
- 20,2% pour d'autres formes d'exploitation (1.937 personnes): prélèvement d'organes, mendicité, fraude sociale ou activités criminelle

Forms of exploitation for registered⁽¹⁾ victims of trafficking in human beings in the EU, 2008-2023

(number of registered victims)



⁽¹⁾ More than one form of exploitation can be recorded for a single victim. Calculated on responding countries and on known values. No adjustments were made.

⁽²⁾ Other purposes including use for organ removal, benefit fraud, criminal activities and forced begging.

LITANIE DES FAITS DIVERS

Dans la nuit du 31 mars au 1^{er} avril, un commando de neuf hommes cagoulés braque un camion transportant du matériel informatique à Orly (Val-de-Marne), avant de séquestrer deux employés relâchés plus tard à Palaiseau (Essonne). Le poids lourd, qui contenait 812 ordinateurs, est retrouvé vide.

Le 1^{er} avril, un homme et une femme âgés de plus de 70 ans sont tués à coups de pierres à Xertigny (Vosges). Le suspect, interpellé peu après les faits, est placé en garde à vue.

Le 1^{er} avril, la bijouterie Histoire d'Or située dans le VI^e arrondissement de Paris est braquée. Les deux malfaiteurs prennent la fuite après avoir dérobé de nombreux bijoux.

Le 1^{er} avril, une enquête menée par la police judiciaire de Nice permet la saisie de 500 kg de cannabis et 261 kg d'ecstasy dissimulés dans des camping-cars. Sept personnes sont mises en examen dans le cadre de ce trafic de stupéfiants vers la Tunisie.

Le 2 avril, un homme de 22 ans est interpellé lors d'une opération menée par les policiers de la BTC et la BAC au Blanc-Mesnil (Seine-Saint-Denis). Les policiers saisissent une arme semi-automatique, une grenade défensive, plusieurs kilos de produits stupéfiants et de l'argent liquide.

Le 2 avril, un homme soupçonné d'avoir violé une adolescente de 15 ans dans un parc de Grenoble (Isère) est activement recherché par les policiers. La victime est retrouvée sous le choc par un passant qui donne l'alerte.

Le 2 avril, trois hommes sont interpellés dans le Nord et mis en examen pour un projet d'attentat à l'explosif, en lien avec l'idéologie djihadiste.

Le 2 avril, un homme est mis en examen pour homicide volontaire après la découverte du corps d'un sans-abri, tué par des dizaines de coups à l'arme blanche dans une maison squattée à Pauillac (Gironde).

Le 3 avril, cinq personnes sont placées en garde à vue tandis que 12 kilos de cannabis, des armes à feu dont une Kalachnikov, des dizaines de munitions et du numéraire sont saisis dans le cadre d'une enquête menée par à Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis) visant un trafic de stupéfiants.

Le 3 avril, un homme meurt après avoir été percuté par une voiture à Saint-Martin-de-Valgarnies (Gard). Le conducteur est placé en garde à vue. Le parquet d'Alès ouvre une enquête pour meurtre.

Le 3 avril, une femme de 48 ans est grièvement blessée par balle à Nîmes (Gard), après une rafale de tirs à la Kalachnikov. Deux hommes encagoulés sont en fuite. La piste d'une erreur de cible sur fond de trafic de stupéfiants est privilégiée.

Le 3 avril, trois soignants sont violemment agressés et blessés aux urgences de la clinique Médipôle à Villeurbanne (Rhône) par deux membres de la famille d'un patient. Deux suspects sont interpellés.

Dans la nuit du 3 au 4 avril, trente personnes sont placées en garde à vue après une opération d'ampleur menée dans le Calvados et en Seine-Maritime. Coordonnée par la Juridiction interrégionale spécialisée (JIRS) de Rennes, l'intervention visait à démanteler un réseau de trafic international de cocaïne utilisant un "drop-off". 800 kg de cocaïne sont saisis.



Le 4 avril, un adolescent de 15 ans a eu un doigt sectionné après une agression liée au vol de sa trottinette, à Montpellier (Hérault). L'auteur présumé, âgé de 16 ans, est interpellé et déféré devant le parquet des mineurs.

Le 5 avril, un automobiliste sous l'emprise de l'alcool et de protoxyde d'azote est interpellé à Nîmes (Gard) après un refus d'obtempérer. Deux policiers à moto sont blessés lors de son interpellation.

Dans la nuit du 5 au 6 avril, attaqués lors d'un guet-apens dans la cité des Tarterets à Corbeil-Essonnes (Essonne), des policiers essuient des tirs de mortiers d'artifice et des jets de projectiles. Un mât de vidéoprotection est scié et plusieurs conteneurs poubelles incendiés.

Le 7 avril, un homme de 19 ans est tué par balles à Vaulx-en-Velin (Rhône), près d'un point de deal. La victime, touchée à la tête, est décédée sur place. Les tueurs sont en fuite.

Le 9 avril, quatre hommes sont interpellés dans le XVI^e arrondissement de Paris après avoir dérobé une montre Rolex à un commerçant en le menaçant avec un couteau. Les policiers de la BAC les arrêtent peu après leur fuite.

Le 9 avril, un homme circulant à trottinette refuse un contrôle de police dans le XIX^e arrondissement de Paris avant de fuir à pleine vitesse. Il est grièvement blessé.

Le 10 avril, des violences urbaines se déroulent dans le quartier de Pontanézen, à Brest (Finistère). Des véhicules sont incendiés et les forces de l'ordre sont visées par des tirs de mortiers d'artifice. Un policier est sérieusement blessé.

Le 11 avril, trois hommes, soupçonnés d'avoir participé à l'enlèvement d'Amir Boukhors, un opposant au régime algérien, sont mis en examen à Paris. L'un des suspects travaille dans un consulat d'Algérie en France.

Le 12 avril, quatre hommes sont mis en examen à Bordeaux (Gironde) pour viols avec actes de torture ou de barbarie. Les faits, survenus entre 2011 et 2024, impliquent au moins cinq victimes dans des viols collectifs filmés.

Le 14 avril, un militaire est retrouvé blessé à la gorge dans sa voiture, dans le centre-ville d'Angers (Maine-et-Loire). Il aurait été agressé plus tôt dans le quartier de la Rosaie.

Dans la nuit du 14 au 15 avril, une série d'attaques visant des établissements pénitentiaires est recensée dans plusieurs départements. Des véhicules sont incendiés et les auteurs tirent également à la Kalachnikov sur le centre pénitentiaire de Toulon (Var). Des inscriptions revendicatives sont relevées aux abords de plusieurs prisons.

Dans la nuit du 15 au 16 avril, un début d'incendie et des inscriptions "DDPF" visent le domicile d'une surveillante pénitentiaire à Villenoy (Seine-et-Marne). Ces faits surviennent dans un contexte de violences répétées contre des personnels de l'administration pénitentiaire dans plusieurs départements.

Le 16 avril, une femme de 59 ans est interpellée à Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) par les policiers de la BRI-PP, après avoir brandi un fusil depuis son balcon.

Le 16 avril, une policière hors service est agressée par un homme armé de ciseaux dans



le métro de Marseille (I^{er} arrondissement). Le suspect, déjà connu des services de police, est interpellé et placé en garde à vue.

Le 16 avril, quatre hommes âgés de 17 à 18 ans sont interpellés à Paris (XIX^e) après avoir refusé d'obtempérer au volant d'une voiture volée. Deux policiers sont blessés.

Le 16 avril, deux hommes sont interpellés à Vénissieux (Rhône) alors qu'ils s'approprient à réceptionner 650 kg de résine de cannabis dissimulés dans un poids lourd en provenance d'Espagne. 46.210 euros en numéraire sont également saisis.

Le 17 avril, un gendarme est mis en examen et placé en détention dans le cadre d'une enquête pour trafic de stupéfiants. Il est également soupçonné d'avoir consulté illégalement des fichiers.

Le 18 avril, un réseau de trafic de stupéfiants implanté à Mâcon (Saône-et-Loire) est démantelé à la suite d'une enquête de l'OFAST de Dijon. Onze personnes sont interpellées et plus de 30 kg de cannabis sont saisis.

Le 18 avril, une femme et sa fille en bas âge sont enlevées à leur domicile d'Échenevex (Ain) pour faire pression sur un convoyeur de fonds. Les deux otages sont relâchées saines et sauvées. Les malfaiteurs sont en fuite.

Le 18 avril, des coups de feu sont échangés entre deux familles de gens du voyage sédentarisés dans le quartier Europe à Colmar (Haut-Rhin). Cinq personnes sont interpellées après le déploiement d'un important dispositif de policiers et gendarmes.

Le 18 avril, un homme est mis en examen pour viol sur mineur commis le 7 avril à la

piscine Garibaldi, à Lyon (Rhône). Il est placé sous contrôle judiciaire. Une semaine plus tôt, un autre homme a été interpellé dans le même établissement pour des faits d'agressions sexuelles sur plusieurs femmes.

Le 19 avril, un drone est localisé à proximité de la prison de Saint-Maur (Indre). Les policiers repèrent alors un véhicule suspect, mais le conducteur refuse d'obtempérer et se lance dans une dangereuse course-poursuite, percutant un véhicule de police et blessant deux agents. Deux suspects sont interpellés.

Le 19 avril, un homme de 35 ans, sous l'empire de stupéfiants et sans permis, est interpellé après une course-poursuite avec les policiers, qui a débuté sur le périphérique parisien et s'est achevée à Saint-Cloud (Hauts-de-Seine). Le suspect est bien connu des services de police.

Dans la nuit du 19 au 20 avril, deux élèves gardiens de la paix, en repos à Toulon (Var), sont violemment agressés par un groupe de six hommes à la sortie d'une discothèque.

Le 20 avril, un jeune homme de 19 ans est abattu à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), près de la gare SNCF. Une enquête pour meurtre est ouverte.

Le 20 avril, un automobiliste de 22 ans, sous l'emprise de la cocaïne et de l'alcool, percuté un policier municipal à Marseille avant de prendre la fuite. Il est finalement interpellé après une course-poursuite.

Dans la nuit du 20 au 21 avril, plusieurs attaques visent des établissements pénitentiaires et des surveillants. Le parquet national antiterroriste (PNAT) se saisit de l'enquête, tandis que le ministre de la Justice évoque des actes "d'intimidation contre la République".



Dans la nuit du 20 au 21 avril, deux maisons sont la cible de tirs à l'arme automatique et de cocktails Molotov à Villefontaine (Isère), dans un quartier où résident des agents pénitentiaires. L'une des maisons est prise pour cible par erreur par les assaillants.

Le 21 avril, un mineur de 17 ans, au volant d'un véhicule volé, refuse d'obtempérer à une patrouille de la BAC à Sèvres (Hauts-de-Seine). Après une course-poursuite, il percute violemment la voiture d'une famille à Saint-Cloud, blessant grièvement le père. Le chauffard et ses deux passagers, âgés de 19 et 15 ans, sont interpellés.

Le 21 avril, un jeune homme est grièvement blessé par une vingtaine de coups de couteau, près d'un point de deal de Villeurbanne (Rhône).

Le 21 avril, une femme de 70 ans est morte à Arcueil (Val-de-Marne) après avoir été percutée par un utilitaire qui a foncé dans un abribus. Le conducteur, en état d'ivresse et en fuite, est interpellé quelques heures plus tard.

Le 23 avril, un jeune Afghan avoue avoir poignardé à mort un homme dans le jardin public de Saint-Omer (Pas-de-Calais). La victime est décédée sur place. Le suspect était inconnu des services de police.

Le 23 avril, une collégienne de 15 ans est victime de "revenge porn" au Bourget (Seine-Saint-Denis), après avoir été filmée à son insu par ses deux camarades. Ces dernières ont publié la vidéo. La victime a alors subi de graves violences de la part de sa mère et de son frère.

Le 24 avril, vingt et une personnes soupçonnées d'appartenir à un réseau de narcobanditisme sont interpellées à Marseille (Bouches-du-Rhône), lors d'une opération menée à l'aube par 170 enquêteurs.

Le 24 avril, Un adolescent de 17 ans est violemment agressé et humilié à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), après avoir été piégé lors d'un faux rendez-vous organisé sur Snapchat. Le passage à tabac a été filmé et diffusé en direct sur les réseaux sociaux.

Le 24 avril, lors d'une attaque au couteau dans un lycée de Nantes (Loire-Atlantique), au moins trois élèves sont blessés et l'un succombe à ses blessures. L'agresseur, 16 ans, en classe de seconde, est interpellé.

Le 25 avril, plusieurs malfaiteurs lourdement armés tentent d'attaquer un fourgon blindé à Grenoble (Isère) avant de prendre la fuite alors qu'ils sont repérés avant leur passage à l'acte. Une course-poursuite débute avec les forces de l'ordre mais les suspects parviennent à prendre la fuite.

Le 25 avril, un jeune musulman de nationalité malienne est poignardé à mort dans la mosquée Khadidja de La Grand-Combe (Gard). Recherché, Olivier Hadzovic, 20 ans, originaire d'une famille d'origine bosniaque de onze enfants, se rend dans un commissariat en Toscane (Italie).

Le 25 avril, un jeune homme armé d'un couteau tente d'agresser plusieurs policiers devant le commissariat d'Antibes (Alpes-Maritimes). Il est placé en garde à vue.

Le 25 avril, un jeune homme de 18 ans est interpellé à Choisy-le-Roi (Val-de-Marne), soupçonné d'un viol ainsi que d'une tentative de viol et d'une agression sexuelle survenues



dans le parc interdépartemental des sports et loisirs. Il est mis en examen.

Dans la nuit du 25 au 26 avril, des coups de feu sont tirés à différents endroits de l'agglomération grenobloise, faisant quatre blessés dont deux en état d'urgence absolue. Trois enquêtes distinctes sont ouvertes.

Le 26 avril, une policière se retrouve coincée puis compressée par un bus lors d'une intervention contre un trafic de cigarettes à Paris. Le chauffeur est interpellé et placé en garde à vue.

Le 29 avril, des trafiquants auraient eux-mêmes alerté la police après le vol de leur cargaison de 9 tonnes de cannabis à Vitrolles (Bouches-du-Rhône). Le camion est retrouvé près de Lyon grâce à des appels anonymes. Deux suspects sont placés en garde à vue.

Le 29 avril, un homme de 21 ans est mis en examen à Nantes (Loire-Atlantique) pour viol avec arme, tentatives de viol et enlèvement, après plusieurs agressions commises entre novembre 2024 et avril 2025 près de résidences universitaires. Il est écroué.

Le 30 avril, un gendarme de Haute-Garonne et son frère sont placés en garde à vue, soupçonnés d'avoir détourné des produits stupéfiants saisis lors de patrouilles.

Le 1er mai, Une femme de 29 ans est retrouvée morte égorgée dans un appartement à Stains. L'ancien compagnon, suspect, est interpellé après des menaces de suicide post-rupture.

Le 1^{er} mai, le père d'un entrepreneur en cryptomonnaie subit un enlèvement le 1^{er} mai à Paris par quatre hommes cagoulés demandant une rançon. La BRI, le retrouve avec un doigt coupé, deux jours plus tard lors

d'un assaut. Une enquête pour enlèvement et extorsion en bande organisée est en cours.

Le 2 mai en pleine nuit, un homme de 27 ans est tué à l'arme blanche alors qu'il change une roue à Cergy (Val-d'Oise). Deux suspects sont en fuite.

Le 3 mai, un élu municipal de Gauriaguet (Gironde) subit une violente agression alors qu'il tente d'arrêter un rodéo urbain. Après avoir été frappé avec un objet métallique et avoir reçu de nombreux coups, il souffre de fractures au visage.

Le 4 mai, un homme meurt lors d'une attaque à la machette à la sortie d'une boîte de nuit à Albi (Tarn). Le meurtrier est en fuite.

Le 7 mai, un jeune homme de 21 ans est poignardé à mort dans la nuit dans le XIX^e arrondissement de Paris. Le suspect est rapidement interpellé. Une tentative de vol de vélo pourrait être à l'origine du drame.

Dans la nuit du 9 au 10 mai, à Aix-en-Provence, un gendarme en civil est la cible de plusieurs tirs d'arme de guerre alors qu'il rentrait chez lui. Au moins neuf balles ont été tirées. La victime n'était pas en danger de mort au moment de son transport à l'hôpital.

Le 10 mai, un pompier de 38 ans est grièvement blessé lors d'un rodéo urbain à Évian-les-Bains. Un conducteur de 19 ans, alcoolisé, déjà connu de la police et sans permis, démarre volontairement sa voiture et le percute devant la caserne. Il est mis en examen pour tentative de meurtre et placé en détention.

Le 10 mai, à Montfavet (Avignon), une dizaine de jeunes, dont certains se revendiquent musulmans, perturbent la fin de



la messe en proférant des injures et des menaces contre l'église, criant notamment "Allah Akbar" et "On va revenir brûler ton église".

Le 11 mai, à Nantes, un homme de 23 ans en situation irrégulière est mis en examen pour tentative de viol et agression sexuelle aggravée par l'alcool. Dans la nuit, il agresse une femme de 37 ans dans une voiture après l'avoir accostée avec un autre homme. Deux passants interviennent et empêchent le viol. Le suspect, porteur de stupéfiants et d'une bombe lacrymogène, nie les faits et refuse un contrôle d'alcoolémie.

Le 11 mai, deux pompiers se font agresser lors d'une intervention à Saint-Cergues, sur un accident impliquant un couple. L'homme, en état d'ivresse, tente d'agresser sa compagne. Les secours s'interposent, mais il les frappe avant de prendre la fuite à pied. La femme enceinte, hospitalisée, refuse de collaborer avec les gendarmes.

Le 11 mai, trois hommes sont tués par balles à Fort-de-France (Martinique), devant un fast-food situé dans le centre-ville. Les tireurs sont recherchés.

Le 12 mai, à Puteaux, deux hommes pénètrent par effraction dans l'appartement d'une femme, la menaçant et la saisissant par le cou. Ils volent des produits de luxe pour une valeur d'environ 80.000 euros avant de prendre la fuite.

Le 12 mai, une femme est abattue par balles en pleine rue à Chauffailles (Saône-et-Loire). La police interpelle le suspect quelques heures plus tard dans un café.

Le 12 mai, à Brest, un automobiliste refuse d'obtempérer à un contrôle, grille plusieurs stops et percute un camion. Coincé entre un poids lourd et un véhicule de police, il recule.

Un policier utilise son arme de service sans faire de blessé. Le conducteur a abandonné son véhicule pour prendre la fuite.

Le 13 mai, dans le IX^{ème} arrondissement parisien, un homme et une jeune femme, accompagnés de leur enfant, échappent à une tentative d'enlèvement. Trois malfaiteurs encagoulés tentent de les forcer à monter dans une fourgonnette Chronopost, probablement volée. L'un des agresseurs laisse tomber une arme de type airsoft, mise hors d'usage par les victimes. Un passant muni d'un extincteur intervient et fait fuir les ravisseurs. Le parquet de Paris a confié l'enquête à la BRB pour enlèvement en bande organisée. La jeune femme est la fille d'un dirigeant de société de cryptomonnaie.

Le 13 mai, à Nouans-les-Fontaines (Indre-et-Loire), une collégienne de 14 ans échappe à une tentative d'enlèvement alors qu'elle se rend à son établissement scolaire. Le suspect, un homme circulant en camping-car, est repéré à Saint-Aignan (Loir-et-Cher). Il tente de fuir et percute un autre véhicule avant d'être interpellé blessé.

Le 13 mai au soir, un homme est abattu vers 22h en pleine rue dans le III^e arrondissement marseillais. Il n'a pas survécu malgré l'intervention des secours. Une seconde personne, blessée à la jambe, a été hospitalisée sans que son pronostic vital ne soit engagé. Deux suspects à scooter ont pris la fuite. La victime était connue de la justice pour des délits mineurs. Une enquête pour assassinat en bande organisée a été ouverte.

Le 13 mai, à Paris, la brigade des stupéfiants de la police judiciaire saisit 435 kg de cocaïne lors d'une opération. Quatre suspects ont été interpellés et placés en garde à vue. Lors de l'intervention, 25.000 euros en liquide et 400



g de cannabis sont également saisis. La drogue, d'une valeur estimée à plus de 10 millions d'euros, provenait de Marseille, où des perquisitions ont été menées avec l'appui de l'OFAST.

Dans la nuit du 13 au 14 mai, une mère de 75 ans et sa fille de 35 ans ont été victimes d'un home-jacking à Neuilly-sur-Seine. Deux hommes armés d'un couteau et d'un marteau ont ligoté la fille et fouillé leur maison. La mère a réussi à appeler la police. Trois suspects ont été interpellés en possession de bijoux volés. Ce cambriolage survient après deux faits similaires survenus à Neuilly et Puteaux les jours précédents.

Le 14 mai, un homme de 22 ans a été interpellé puis déferé au tribunal judiciaire d'Évry (Essonne), soupçonné d'avoir contraint une adolescente de 14 ans à se prostituer durant cinq semaines dans plusieurs villes d'Île-de-France. Il est poursuivi pour proxénétisme sur personne vulnérable et violences en récidive.

Le 14 mai, à Rillieux-la-Pape (Rhône), le commissariat a été la cible d'une attaque aux cocktails Molotov. Une dizaine d'individus masqués ont lancé au moins quatre engins incendiaires contre l'entrée du bâtiment. Les policiers sont intervenus rapidement, mais les agresseurs ont pris la fuite. Cette attaque s'inscrit dans une série de violences urbaines dans la commune.

Le 15 mai, au Pontet (Vaucluse), Ismaël Boujti, condamné à deux ans de prison ferme pour recel de malfaiteurs dans l'affaire du meurtre du brigadier Éric Masson, ne s'est pas présenté à la prison après une permission de sortie accordée pour assister aux obsèques de son frère, tué quelques jours plus tôt. Âgé de 25 ans et père de deux enfants, il est

désormais considéré comme évadé et inscrit au fichier des personnes recherchées. Le meurtre du policier Éric Masson remonte au 5 mai 2021, l'auteur des coups de feu mortels ayant été condamné à 30 ans de réclusion.

Le vendredi 16 mai, à Neuves-Maisons (Meurthe-et-Moselle), un gendarme a été grièvement blessé après avoir été volontairement percuté par un motard réalisant des rodéos urbains et refusant d'obtempérer. L'incident s'est produit en centre-ville. Après la collision, le motard a pris la fuite à pied, mais s'est rendu samedi matin au commissariat de Nancy et a été placé en garde à vue.

Le 18 mai, à Thiais (Val-de-Marne), lors d'une intervention contre un rodéo sauvage à motocross dans la cité des Grands-Champs, un policier a été percuté par l'un des motards. Blessé au genou et à l'épaule, il a été transporté à l'hôpital. Quatre suspects sur cinq ont été interpellés et placés en garde à vue.

Le 18 mai, à Clermont-Ferrand, un corps partiellement calciné avec un couteau planté dans la tête a été découvert dans une voiture en feu dans le quartier de Croix-Neyrat.

Le 18 mai 2025, un homme sans domicile fixe est découvert mort dans un couloir de secours du Forum des Halles, dans le 1^{er} arrondissement de Paris.

Dans la nuit du 19 au 20 mai 2025, un homme est violemment agressé dans une tour de la cité Pablo-Picasso à Nanterre (Hauts-de-Seine). La victime était connue pour son implication dans des trafics de stupéfiants. Un témoin affirme avoir vu deux individus traîner la victime dans les escaliers de la tour après l'avoir rouée de coups.



Le 20 mai 2025, une opération d'envergure coordonnée par le parquet de Paris est conduite dans 66 établissements pénitentiaires français. Près de 500 cellules sont perquisitionnées afin d'identifier et de saisir des téléphones miniatures illégalement introduits en détention. Cette action s'inscrit dans une enquête cybercriminalité menée par la BL2C et l'UNC, visant un réseau structuré impliquant une société chinoise et plusieurs revendeurs français.

Le 20 mai 2025, un adolescent de 17 ans est mortellement agressé à l'arme blanche à Nogent-sur-Oise (Oise), à proximité d'un supermarché. La victime, grièvement blessée au cou et en état d'hémorragie, est décédée à l'hôpital. Trois suspects, âgés de 16, 17 et 19 ans, ont été interpellés.

Dans la nuit du 20 au 21 mai 2025, une femme de 52 ans a été victime d'une tentative de viol près de la station Duplex, dans le XV^e arrondissement parisien. Trois personnes sont intervenues et ont maîtrisé le suspect. L'homme, de nationalité iranienne, a été placé en garde à vue.

Le 21 mai 2025, un garçon de 8 ans est mort mercredi à Arcachon après avoir été percuté par une barge de pêche alors qu'il naviguait lors d'un cours de voile. Le capitaine de la barge a été testé positif à la cocaïne et au cannabis. Il avait déjà été condamné pour des infractions liées aux stupéfiants.

Dans la nuit du 21 au 22 mai 2025, à Saint-Herblain (Loire-Atlantique), une femme a tenté de poignarder un policier après avoir faussement signalé une agression. À l'arrivée des forces de l'ordre, elle a sorti un couteau et attaqué un agent, qui a réussi à éviter le coup. Interpellée, elle était en possession de cocaïne et a réitéré ses

violences lors du trajet vers le commissariat. Déjà connue de la police, elle a déclaré vouloir s'en prendre aux forces de l'ordre.

Dans la nuit du 21 au 22 mai 2025, un homme a été abattu dans le 1^{er} arrondissement de Marseille. Une rixe aurait éclaté près d'un point de deal avant les tirs. Un ressortissant libyen a été interpellé.

Entre le 19 et le 22 mai 2025, 55 hommes âgés de 25 à 75 ans liés à un réseau pédocriminel ont été arrêtés en France après une enquête de dix mois menée par l'Office mineurs (OFMIN).

Le 22 mai 2025, un homme a été mis en examen pour meurtre aggravé, viol par conjoint et destruction dangereuse, après la découverte du corps calciné de sa compagne dans une maison squattée à Périgny (Charente-Maritime).

Dans la nuit du 24 au 25 mai, en Martinique, un gendarme a été blessé par un tir d'arme à feu lors d'un refus d'obtempérer. Le tireur, passager d'une moto circulant à une vitesse excessive, a ouvert le feu à plusieurs reprises sur une patrouille de gendarmerie tentant d'effectuer un contrôle. Touché à la tête, le gendarme a été transporté au CHU de la Martinique. Son pronostic vital n'est plus engagé.

Le 25 mai 2025, un homme est abattu à Chenôve (Côte-d'Or). Une enquête pour meurtre en bande organisée et association de malfaiteurs a été ouverte.

Le 25 mai, un homme est tué à l'arme blanche dans un appartement du quartier des Moulins à Nice. La victime, égorgée et poignardée au thorax et dans le dos, n'a pas pu être réanimée malgré l'intervention des secours. Le ou les auteurs sont en fuite.



Le 25 mai, trois hommes, dont deux frères âgés de 18 à 22 ans, sont blessés par balle en pleine rue à Lyon (Rhône).

Le 26 mai, à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), une femme de 58 ans décède après avoir ingéré du GHB contenu dans une bouteille d'eau gazeuse. Son fils, connu pour des affaires de stupéfiants, est hospitalisé d'office.

Le 26 mai, quatre armes à feu disparaissent au commissariat de Rouen (Seine-Maritime), dont deux placées sous scellés.

Le 27 mai, un jeune homme de 23 ans est abattu à Villeurbanne (Rhône) près d'un point de deal.

Le 27 mai, trois personnes, dont deux enfants de 5 et 8 ans, meurent dans l'incendie d'une maison à Attiches (Nord). La mère de famille et deux autres enfants sont hospitalisés, sans pronostic vital engagé.

Le 27 mai, une joggeuse de 47 ans est grièvement blessée au Bouscat (Gironde), après avoir été percutée par une voiture dont la conductrice prend la fuite. La jeune femme de 23 ans, sans permis et sous l'emprise de stupéfiants et d'alcool, est interpellée.

Le 27 mai, une femme de 43 ans est tuée à Venette (Oise), percutée par un camion-benne après une altercation avec sa conductrice. La suspecte est placée en garde à vue pour meurtre.

Le 27 mai, un policier de la brigade motorisée est grièvement blessé sur l'A20 à Bressols (Tarn-et-Garonne), lors d'une intervention pour un refus d'obtempérer. Un suspect est interpellé.

Le 27 mai, dix personnes sont mises en examen à Marseille (Bouches-du-Rhône) pour leur implication présumée dans un trafic de véhicules volés expédiés vers l'Algérie via le Grand Port Maritime.

Le 28 mai, un adolescent de 17 ans est tué par balles dans la cité des Rosiers à Marseille. Deux autres jeunes sont blessés.

Le 28 mai, un jeune homme de 22 ans est tué par balle à Pontarlier (Doubs), à la suite d'une dispute lors d'une soirée entre amis. Le suspect, âgé d'une vingtaine d'années, se retranche avant de se rendre.

Le 28 mai, une opération de la BRI de Lyon permet l'interpellation de dix hommes à Clermont-Ferrand, soupçonnés de préparer une action violente liée au trafic de drogue.

Le 29 mai, un homme de 36 ans est grièvement blessé par arme blanche à Grenoble (Isère).

Le 29 mai, un policier hors service interpelle un homme soupçonné d'avoir agressé sexuellement une femme dans un bar d'Aix-en-Provence. Le suspect, un ressortissant marocain en situation irrégulière, est placé en détention provisoire.

Le 29 mai, un garçon de 11 ans est percuté par un automobiliste faisant du rodéo urbain à Saint-Romain-le-Puy (Loire). Grièvement blessé à la jambe, il est hélicoptéré à l'hôpital. Le conducteur est placé en garde à vue.

Le 29 mai, deux hommes sont grièvement blessés à Tarascon (Bouches-du-Rhône) après avoir pris la fuite lors d'un refus d'obtempérer. Leur véhicule percute une voiture alors qu'elle circule à contresens.

Le 29 mai, un homme de 37 ans est poignardé à mort à Appoigny (Yonne), à la suite d'une rixe dans un logement.

Le 29 mai, une jeune femme de 19 ans est sérieusement blessée à Nantes, poignardée en pleine rue par son ex-compagnon. L'agresseur présumé, âgé de 18 ans, est recherché.

Le 30 mai, deux adolescents de 17 et 15 ans sont interpellés à Poitiers (Vienne) après une

course-poursuite au volant d'un SUV volé. Ils sont soupçonnés d'avoir commis un home-jacking à Caen (Calvados).

Le 30 mai, une femme de 83 ans est agressée à Marseille par un individu qui lui arrache son sac à main. Victime d'un AVC durant son transport à l'hôpital, elle est hospitalisée avec un pronostic vital engagé.

Nous suivre

Nous contacter

Centre de Réflexion
sur la Sécurité Intérieure

10 rue Cimarosa – 75116 PARIS

tdm@crsi-paris.fr
secretariat@crsi-paris.fr

Réseaux sociaux



Être informé de nos publications et événements

Votre adresse e-mail est uniquement utilisée pour vous envoyer notre newsletter et des informations sur les activités du CRSI. Vous pouvez à tout moment utiliser le lien de désabonnement inclus dans la newsletter.

Email*

J'accepte les termes et conditions de votre politique de protection de données

S'inscrire à notre newsletter

Formulaire sécurisé par Google Recaptcha V3



RAPPORT IPSOS - CE QUI PRÉOCCUPE LE PLUS LES FRANÇAIS

Chaque mois, Ipsos réalise une enquête sur les préoccupations des citoyens de 29 pays (What Worries the World). Voici les résultats pour la France en janvier 2025.

Les tendances clés en avril 2025



Les préoccupations concernant la criminalité et la violence restent en tête avec des pourcentages stables : 38% en février, 40% en mars et 37% en avril. Les inquiétudes liées à l'inflation se maintiennent à 31%. Le contrôle des flux migratoires occupe la troisième place avec 27% en mars et 26% en avril.

Un nouvel élément apparaît dans l'enquête d'avril : les craintes liées à un conflit international atteignent 25%, se plaçant en quatrième position. En avril 2022, ces inquiétudes représentaient 20%.

Avec 24%, le système de santé, et, la pauvreté et les inégalités sociales, se classent en cinquième position. Les craintes liées à une augmentation potentielle des impôts et des taxes continuent de diminuer : 18% en avril, après 21% en mars et 25% en février.

Les préoccupations liées au changement climatique se stabilisent à 19%. Enfin, les inquiétudes concernant le chômage continuent de diminuer : 15% en février, 12% en mars, et 10% en avril 2025.

DOSSIER



Les maires et l'insécurité

ANALYSE DE JÉRÔME FOURQUET

Dans son analyse du sondage “Les maires et l’insécurité”, Jérôme Fourquet, directeur du département Opinions et stratégies d’entreprise de l’Ifop, souligne que la sécurité est un enjeu important pour de nombreux maires, en particulier dans les grandes communes. L’étude met en évidence une demande de simplification administrative, un élargissement des prérogatives des policiers municipaux et, dans les communes concernées, une volonté d’armer ces agents. Elle révèle aussi un sentiment d’abandon de l’État et une aspiration à un dialogue plus étroit avec l’administration sur les questions de sécurité.

La sécurité, un sujet de préoccupation majeur pour 1 maire sur 2

À un an des prochaines élections municipales, près d’un maire sur deux (48%) considère la sécurité comme un enjeu important dans sa commune, dont 19% en font une priorité de leur commune. Cette perception varie fortement selon la taille de la commune : dans celles de plus de 10.000 habitants, 82% des maires la jugent prioritaire ou très importante, contre seulement 45% dans les communes de moins de 2.000 habitants. Les maires du Sud-Ouest de la France (33%) sont les moins nombreux à considérer la sécurité comme un enjeu prioritaire.

Une large demande de simplification administrative et de renforcement des moyens des policiers

Les maires expriment une forte attente de facilitation des dispositifs de sécurité. Ainsi, 74% des élus souhaitent une simplification des procédures administratives pour l’installation de caméras de surveillance, un chiffre qui atteint même 95% en Île-de-France. Cette volonté est partagée de manière transversale,

quel que soit le profil du maire ou la taille de sa commune.

« C’est une illustration à la fois de la prise de conscience des enjeux de sécurité, mais aussi d’une demande plus générale de facilitation de leurs tâches par les administrations, d’allègement de la bureaucratie : une préoccupation qui revient sans cesse chez les maires et qui tourne parfois à l’exaspération », note Jérôme Fourquet.

En matière de prérogatives, 65% des maires souhaitent que les policiers municipaux puissent effectuer des contrôles d’identité et des fouilles de véhicules ou d’individus, à l’image de la police nationale, une demande également particulièrement marquée par les maires franciliens (84%).

Une minorité de communes dispose de policiers municipaux mais une volonté d’armer les agents parmi les communes concernées

Seules 15% des communes interrogées disposent d’une police municipale ou de gardes champêtres, mais parmi celles-ci, 62% estiment nécessaire d’armer leurs agents, dont 56% indiquent que c’est déjà le cas.



Un sentiment d'abandon de l'État partagé par une majorité de maires et une demande de prise en considération vis-à-vis de l'administration

Plus d'un maire sur deux en France (56%) a le sentiment d'être abandonné par l'Etat en matière de sécurité. Cette perception est notamment marquée auprès des maires pour qui la sécurité est un sujet prioritaire (68%).

Par ailleurs, les maires de France expriment une forte demande de prise en considération et aspirent à un meilleur dialogue avec l'Etat.

En effet, 93% des maires souhaitent être informés systématiquement de la présence de personnes « *fichées S* » dans leur commune, une exigence exprimée de manière homogène sur tout le territoire. Et neuf maires sur dix (89%) souhaitent que l'installation de réfugiés soit soumise à l'accord du maire et du conseil municipal, une revendication partagée par les élus de toutes tailles de commune. Les maires d'Ile de France (95%) et du Sud Est de la France (94%) sont les plus nombreux à exprimer cette demande.



Les maires et l'insécurité

ifop pour le Centre de Réflexion sur la Sécurité Intérieure



GÉOGRAPHIE DE LA DÉLINQUANCE À L'ÉCHELLE COMMUNALE EN 2024

Le SSMSI (Service statistique ministériel de la sécurité intérieure) publiait les chiffres 2024 de la délinquance à l'échelle communale le 27 mars 2025.

Forte concentration géographique

- En 2024, 1% des communes concentrent :
 - 41% des cambriolages de logements
 - Jusqu'à 82% des vols violents sans arme

- Près de 50% des victimes vivent dans de grands centres urbains
- 33% dans des communes de moins de 5.000 habitants
- 27 % dans des communes rurales
- Taux moyen : 6 victimes pour 1.000 habitants (jusqu'à 7,1% en zone urbaine)
- Hausse de 64% des victimes entre 2016 et 2024, +101% dans les communes rurales.

Communes sans délinquance enregistrée

- 41% des communes ont enregistré des faits de délinquance en 2024 contre 38% en 2016
- Variation selon le type d'infraction :
 - 23% sans escroqueries
 - 95% sans vols avec armes
 - Escroqueries et fraudes aux moyens de paiement

Atteinte	Proportion des communes						
	20 %	40 %	50 %	60 %	80 %	90 %	99 %
Population	1,0	3,5	5,5	8,3	18,4	29,6	64,7
Coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus dans le cadre familial	0	0	0,5	2,3	9,8	19,4	56,2
Autres coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus	0	0	0	0	3,7	10,5	44,8
Violences sexuelles	0	0	0	1,3	9,3	20,0	57,2
Vols avec armes	0	0	0	0	0	0	23,1
Vols violents sans arme	0	0	0	0	0	0	18,1
Vols sans violence contre des personnes	0	0	0,6	1,1	4,2	8,5	32,5
Cambriolages de logement	0	0,2	1,8	3,5	12,2	22,8	59,5
Vols de véhicules	0	0	0	0,2	6,4	14,4	50,4
Vols dans les véhicules	0	0	0	0	3,1	8,2	36,2
Vols d'accessoires sur véhicules	0	0	0	0	5,0	14,3	53,1
Destructions et dégradations volontaires	0	0,7	1,6	3,0	9,1	17,3	53,5
Usage de stupéfiants	0	0	0	0	2,0	6,1	36,5
Trafic de stupéfiants	0	0	0	0	0	1,4	25,3
Escroqueries et fraudes aux moyens de paiement	0	1,5	3,1	5,4	14,0	24,0	58,2



TRIBUNE DE MARIE-HÉLÈNE THORAVAL

Maire de Romans-sur-Isère et membre du comité stratégique du CRSI

La sécurité est une préoccupation importante, sinon

centrale, pour la très grande majorité des villes de plus de 10.000 habitants. Une préoccupation portée par les maires et leurs équipes, premiers maillons de la chaîne de sécurité publique.

Ces derniers ont d'ailleurs développé considérablement le recours à la police municipale, dont les effectifs ont bondi de 68% en 20 ans, avec aujourd'hui 28.000 agents sur le terrain, et une montée en compétence réelle au fil des années.

Ce sondage nous fournit plusieurs éléments intéressants sur le sentiment qui prédomine chez les maires et les élus chargés de la sécurité.

Il marque tout d'abord une vraie rupture de considération entre élus ruraux et urbains, avec une priorité donnée à la sécurité par seulement 45% des élus de communes de moins de 2.000 habitants contre 82% pour élus de villes de plus de 10.000 habitants. Une autre manière de montrer une France à deux visages face à l'insécurité.

Les élus se retrouvent cependant sur le souhait de la simplification administrative des procédures d'installation, notamment en

matière de vidéoprotection, que 70% des élus plébiscitent.

Ce chiffre dit à mon sens deux choses :

- D'abord, que la vidéoprotection est aujourd'hui un outil indispensable de lutte contre la délinquance, car il offre un support important à la police nationale dans la résolution des enquêtes. C'est un système efficace.
- Ensuite, que les élus sont en demande de ce fameux choc de simplification évoqué par le Premier Ministre, et tout particulièrement sur le volet sécuritaire.

Développer les prérogatives des polices municipales

La montée en puissance des polices municipales, en termes d'effectifs comme de compétences, doit s'accompagner d'évolutions législatives leur permettant d'exercer plus efficacement leurs missions de sécurité du quotidien, sans pour autant entrer dans une concurrence illusoire avec les forces étatiques.

Je pense notamment à l'accès aux fichiers nationaux des personnes recherchées, des véhicules volés, des assurances, des soldes de points auxquels ils n'ont pas accès. Un délinquant recherché au volant d'un véhicule volé peut faire l'objet d'un contrôle de police municipale et reprendre la route. Sur le



terrain, un agent de police municipale doit contacter l'officier de police judiciaire pour faire vérifier ces informations, ce qui peut prendre plusieurs minutes. Il doit même lui demander son autorisation avant de procéder à un contrôle d'alcoolémie ou de stupéfiants.

Plus globalement, l'Etat doit déverrouiller l'accès à l'information, et c'est d'ailleurs le sens des réponses des maires concernant l'information sur la présence de fichés S sur le territoire (93%) de leur commune, ou la volonté d'être associés au processus décisionnel relatif à l'installation de réfugiés (89%).

Reconquérir l'espace public

Le sentiment d'abandon de l'Etat exprimé par plus des deux tiers des élus issus de communes de plus de 2.000 habitants traduit également une nécessité absolue, celle de reconquérir l'espace public. Tentaculaire, le narcotrafic touche aujourd'hui l'ensemble du territoire, et non plus seulement les zones urbaines. L'émergence de commerces de blanchiment d'argent, la multiplication des points de deals et la généralisation de la violence donne aujourd'hui le sentiment de villes abandonnées par la puissance publique, ou en tous cas submergées par la délinquance.

Dans ce contexte, il devient urgent de faire appel et de s'appuyer sur l'expertise de terrain des maires, qui restent à la fois l'échelon de confiance des citoyens, et ceux qui connaissent le mieux le terrain. Dans son rapport sur le narcotrafic, le sénateur Etienne Blanc évoque justement cette expertise, sur laquelle les forces de police doivent s'appuyer

davantage dans la lutte contre les réseaux criminels.

Les villes ont vu se développer depuis vingt ans de véritables ZAD, des zones d'un autre droit. De nombreux quartiers ont érigé leurs propres règles, prennent en otage une partie de la population et lancent des guerres de territoire, en lien avec le narcotrafic. De son côté, l'Etat et la justice font régner la culture de l'excuse, qui fait régner auprès d'élus trop souvent démunis un sentiment d'abandon et de résignation.

Renouer avec le sentiment d'ordre et de sécurité

« Sans un sentiment d'ordre dans la cité, il y a un sentiment d'insécurité. » Ces mots sont ceux de Jessica Tisch, commissaire de police de New-York. Et ils traduisent le sens de son action depuis son entrée en fonction, avec la volonté contre les comportements nuisibles à la qualité de vie.

Ce sentiment d'ordre est précisément ce qui nous fait défaut aujourd'hui, et sur lequel l'Etat peut pourtant agir concrètement :

Sur le volet judiciaire :

- En adaptant la réponse pénale et en se dotant des moyens pour exécuter les courtes peines de prison, trop souvent aménagées. Selon la magistrate Béatrice Brugère, 41% des condamnés à la prison ferme n'y vont jamais, et un condamné n'effectue en moyenne que 62% de sa peine.



- En accélérant la réponse pénale : En raison de l'engorgement des tribunaux, la réponse pénale est parfois trop tardive et la condamnation perd son sens.

Sur le volet sécuritaire :

- En donnant les moyens humains et le cadre légal à la police nationale pour agir plus efficacement sur l'ensemble du territoire, et en faisant évoluer les prérogatives de polices municipales sur lesquelles elle s'appuie largement en milieu urbain.
- En démantelant ces ZAD, zones d'un autre droit qui favorisent l'idée d'une faiblesse de l'Etat, et deviennent de véritables quartiers communautaires opposés aux principes fondamentaux de la République.

Sur le volet politique :

- En tendant vers une classe politique exemplaire. La multiplication des scandales décrédibilise l'action publique.
- Réaffirmer l'autorité de l'Etat, sur le territoire national et à l'étranger, face aux menaces intérieures (les émeutes de 2023 ont montré la faillite totale de notre stratégie de sécurité publique) mais aussi à l'international, notamment avec l'exemple de la crise diplomatique algérienne.

Dans le fond, les maires sont les soldats de première ligne face à l'insécurité, et ce sondage révèle plusieurs éléments fondamentaux. D'abord, ils sont pleinement conscients de l'enjeu que représente la sécurité dans notre pays en général, et dans leur ville en particulier. Ils sont aussi volontaires pour agir, comme en témoigne le développement phénoménal des polices municipales. Mais tendent à perdre confiance en un Etat qui les délaisse, et refuse de leur donner les moyens d'agir efficacement sur cette mission essentielle et pourtant, en théorie, 100% régaliennne.





TRIBUNE DE GILLES GASCON

Maire de Saint-Priest (Métropole de Lyon)

Comme vous tous, **je suis très attaché à la sécurité**, que je considère être la première de nos libertés. Elle est le **socle indispensable à toute vie en société, le fondement de la confiance entre citoyens, l'assurance que chacun peut vivre, se déplacer, travailler, élever ses enfants en toute tranquillité**. Or, aujourd'hui, ce socle se fissure dangereusement. L'actualité regorge d'exemples d'une violence décomplexée, banalisée, parfois même tolérée par un État resté trop longtemps démissionnaire.

Notre société est minée par des atteintes à la sécurité des biens et des personnes. Et les collectivités locales, en particulier les maires, se retrouvent en première ligne pour tenter d'apporter des réponses concrètes. Le sondage réalisé par le Centre de Réflexion sur la Sécurité Intérieure est éloquent : 82 % des maires de communes de plus de 10.000 habitants sont très préoccupés par les questions de sécurité. C'est un chiffre accablant, mais pas surprenant. Nous, maires de terrain, sommes confrontés chaque jour à ce terrible constat : incivilités, trafics, agressions, sentiment d'abandon... mais n'est-ce vraiment qu'un sentiment ?

Il nous faut agir. Si les choses sont enfin en train d'évoluer dans le bon sens, sous l'impulsion du ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau, ce sont 56 % des maires qui disent encore devoir pallier les carences de l'État. C'est une réalité de terrain. A Saint-Priest, j'ai pris mes responsabilités dès 2014. J'ai fait de la

sécurité une priorité municipale claire, constante, et assumée. Nous avons déployé une politique volontariste, structurée, et ambitieuse. Les effectifs de la police municipale ont été multipliés par quatre, passant de 10 à 40 agents. Nous avons créé un deuxième poste de police, une brigade équestre, et investi massivement dans le matériel. Notre ville compte aujourd'hui près de 500 caméras de vidéoprotection : le ratio par habitant le plus élevé de toute la région.

Et les résultats sont là : - 10 % de coups et blessures, - 15 % de cambriolages, - 34 % de vols, - 65 % de délinquance des mineurs. Saint-Priest affiche le taux d'élucidation le plus élevé de la métropole lyonnaise, et le taux de délinquance des mineurs le plus faible. Ces chiffres ne doivent rien au hasard. Ils sont le fruit d'une volonté politique forte, d'un cap tenu dans la durée, et d'une mobilisation totale de nos forces de sécurité.

Mais cette action locale ne saurait suffire à compenser toutes les lacunes nationales. Aujourd'hui, à Saint-Priest comme ailleurs, la police municipale est souvent le premier recours, la première à intervenir, y compris sur des situations qui relèvent de la compétence de l'État. Il nous arrive même d'être contactés directement par le standard du 17, car les effectifs nationaux sont insuffisants. Le commissariat est fermé la nuit et le week-end. Nous sommes donc contraints d'assurer une continuité de présence jusqu'à 4 heures du matin, en lien avec un unique agent de police nationale détaché.



Est-ce cela, la république sécuritaire que l'on nous promet ? Une république où les communes se substituent à l'État dans ses fonctions régaliennes ? Où les maires sont les derniers remparts face à l'effondrement des autorités centrales ? Il était temps de poser les bonnes questions, et surtout d'y apporter des réponses. C'est l'une des raisons pour lesquelles j'ai organisé en novembre dernier les Assises de la sécurité publique à Saint-Priest.

Ces Assises ont réuni des maires, des élus, des experts, des professionnels du terrain et même des victimes de l'insécurité du quotidien. L'objectif était clair : prendre le temps d'écouter, de réfléchir, de définir ensemble des solutions concrètes. Il en est ressorti un Manifeste des maires pour un continuum de sécurité publique, avec dix propositions fortes : renforcement des compétences et de l'armement de la police municipale, développement massif de la vidéoprotection, simplification des procédures, soutien financier accru aux communes, responsabilisation des parents de mineurs délinquants, meilleure coopération entre forces locales et nationales, et surtout, reconnaissance du rôle des maires dans les décisions de sécurité.

Ce sont des propositions de terrain, réalistes, pragmatiques, à la hauteur des enjeux. Elles ne demandent qu'une chose : une volonté politique au sommet de l'État. Car **là où il y a une volonté politique, il y a un chemin.**

À cet égard, **l'arrivée de Bruno Retailleau au ministère de l'Intérieur apporte une inflexion bienvenue.** Le ministre de l'Intérieur a déjà pris des mesures fortes, affirmant sa détermination à restaurer l'autorité de l'État et à répondre enfin aux préoccupations légitimes des élus locaux.

Je le dis avec force : nous, les maires, n'accepterons plus d'être les supplétifs d'un État absent. Nous n'accepterons plus que les habitants de nos communes paient les conséquences de l'éloignement des décideurs, de la lenteur des réformes, de la frilosité administrative. Il est temps que les maires soient considérés comme ce qu'ils sont : des acteurs essentiels de la sécurité publique, des relais de confiance entre la République et ses citoyens. La sécurité n'est ni un luxe, ni une option. Elle est un droit fondamental. Et ce droit, nous, maires de terrain, sommes déterminés à le garantir, coûte que coûte.

Mais restaurer l'autorité de l'État et redonner toute sa place au maire ne suffira pas si nous n'agissons pas également sur deux piliers fondamentaux de notre société : la famille (premier lieu de transmission des règles, des valeurs, de l'autorités) et la justice (qui doit cesser d'incarner l'impuissance pour juger vite et bien, pour protéger).

Oui, il est temps de faire de la sécurité une cause nationale, une priorité de la République. Car derrière chaque chiffre, chaque acte de violence, il y a des vies abîmées, des commerçants découragés, des familles en détresse. Derrière chaque silence politique, il y a une résignation qui gangrène la démocratie. Nous devons refuser ce fatalisme. Nous devons porter haut la voix des maires de France, qui ne demandent pas des privilèges, mais des moyens et du respect.

Nous ne voulons plus subir, nous voulons agir. Et pour cela, il faut une République lucide, déterminée, et courageuse. C'est en assumant des choix clairs, en réarmant l'État, la famille, la justice et les collectivités, que nous parviendrons à restaurer durablement la sécurité.





LES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE

Les pouvoirs de police du maire en France sont principalement régis par l'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Cet article définit les responsabilités du maire en matière de sécurité, de tranquillité publique, de salubrité et de bon ordre sur le territoire de sa commune. Concrètement, cela inclut des domaines comme la circulation routière, le maintien de l'ordre public (hors manifestation), la lutte contre les nuisances, la salubrité publique et la sécurité des édifices.

Par Thomas Soulier, adjoint au Maire en charge de la sécurité et de tranquillité publiques à Mont-Saint-Aignan (76) & Membre du CRSI

Police administrative, police judiciaire, une dénomination semblable mais des missions bien différentes

En droit, la notion de police désigne la mission par laquelle la puissance publique protège la société, la façon dont elle maintient ce que l'on appelle "l'ordre public".

Il faut être attentif car ce terme de "police" est ambigu. Il désigne en réalité deux types de missions très différentes : la police administrative et la police judiciaire.

La police administrative se rapporte à la préservation de l'ordre public, afin qu'il ne soit pas troublé ; on est dans l'anticipation.

La police judiciaire, en revanche, a une mission à la fois proche et différente de la police administrative parce qu'elle intervient lorsque l'ordre public a déjà été troublé.

Dans le cas d'un vol par exemple, la police judiciaire est chargée d'identifier les auteurs de l'infraction commise et, le cas échéant, de les appréhender pour qu'ils soient jugés.

En résumé, la police administrative a une finalité préventive tandis que la police judiciaire a un dessein répressif. Les deux notions peuvent sembler proches puisqu'on y retrouve le mot "police". Néanmoins, elles désignent deux types d'actions de la puissance publique tout à fait différentes, tant dans leur finalité que dans leurs modalités (personnels, règles, juges...).

La police administrative vise à maintenir l'ordre public. Comment définir cette notion ?

Depuis le XIX^e siècle, l'ordre public comporte trois branches : la sécurité, la salubrité et la tranquillité. La sécurité désigne l'absence d'atteinte aux biens et aux personnes ; par exemple le fait de ne pas se faire agresser dans la rue, ne pas se faire voler ou dégrader ce qui nous appartient.

La puissance publique doit ainsi garantir à ses citoyens la sécurité. La seconde branche, la salubrité, fait référence aux mesures destinées à préserver la santé de la population.



Souvenez-vous, pendant la crise Covid, de très nombreuses mesures de police ont été prises pour protéger la santé de la population comme le port du masque ou la limitation des déplacements.

La troisième composante enfin, la tranquillité publique, est le fait de garantir aux citoyens un cadre de vie paisible, sans tapage nocturne par exemple.

Quelles sont donc les prérogatives du maire en matière de sécurité, salubrité et de tranquillité publique ?

La loi du 14 décembre 1789 expliquait que le pouvoir municipal avait la charge “de faire jouir les habitants de la commune des avantages d’une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité et de la tranquillité dans les rues”.

Cela signifie que le maire, depuis très longtemps, est l’autorité compétente pour prendre les mesures de police administrative visant à protéger l’ordre public au sein de la commune.

Deux exceptions existent : lorsqu’il y a une menace à l’ordre public au-delà de l’échelle communale, le préfet devient compétent ; si le risque excède plusieurs départements, c’est le Premier ministre qui en porte la responsabilité.

En clair, le maire joue un rôle essentiel puisqu’il est en première ligne.

Pour accomplir cette mission nécessairement préventive on l’a vu, le maire peut prendre

des décisions contraignantes : on les désigne souvent sous le nom d’arrêtés de police.

En complément de ces actes juridiques obligatoires, la police administrative peut s’accomplir par des actes matériels, grâce aux agents de police municipale, pour les communes qui en sont dotées.

Concrètement, à quel moment le maire peut-il faire usage de ses pouvoirs de police ?

C’est essentiellement en prenant des arrêtés que le maire va accomplir ses missions de police. Création d’une zone à 30 km/h aux abords des établissements scolaires, interdiction d’utiliser des engins à moteur le week-end, horaires d’ouverture d’un parc municipal…

Les mesures prises par le maire doivent préserver l’ordre public d’une éventuelle atteinte. Mais attention, le maire n’a pas les pleins pouvoirs. Ces mesures doivent être strictement limitées à ce qui est indispensable à la préservation de l’ordre public.

Le juge administratif y veille et peut annuler toute mesure de police prise par le maire qui serait trop large, excessivement contraignante, par rapport aux libertés publiques.

Ainsi le maire, en matière de prévention de l’ordre public, est constamment obligé de concilier la nécessité de préserver l’ordre public et en même temps l’interdiction qui lui est faite par le juge administratif de prendre des mesures qui seraient trop contraignantes pour les citoyens.



Policier municipal : un « statut juridique particulier »

L'agent de police municipale est à la fois mentionné dans le code de procédure pénale comme agent de police judiciaire adjoint (APJA) qui seconde les officiers de police judiciaire (OPJ -> police nationale), et dans le CGCT, comme relevant de l'autorité du maire (via les arrêtés) et de la hiérarchie interne à la collectivité.

Sa position est des plus délicates à définir, en particulier lorsque les directives ou demandes émanant de ces deux hiérarchies peuvent s'avérer contradictoires.

Les policiers municipaux sont régis par l'article 21-2 du Code de procédure pénale (CPP). Cet article leur confère le statut d'agents de police judiciaire adjoint (APJA) mais les place dans un cadre spécifique par rapport aux autres catégories d'APJ. Voici quelques points de précision pour mieux comprendre leur rôle et leurs limites :

1. Statut d'APJ sous autorité de l'OPJ : Les policiers municipaux, bien qu'ayant le statut d'APJ, exercent leurs fonctions sous l'autorité d'un Officier de Police Judiciaire (OPJ) territorialement compétent. Cela signifie qu'ils sont tenus de signaler certaines infractions et de rendre compte aux OPJ des actions effectuées dans le cadre de leurs missions.
2. Compétences limitées : Contrairement aux autres APJ de l'article 21, les policiers municipaux

ont des compétences limitées. Ils ne peuvent pas mener d'enquêtes judiciaires de manière autonome et leurs actions sont principalement axées sur la constatation de certaines infractions et sur des missions de police administrative (comme la sécurité et la tranquillité publique).

3. Missions de constatation : Ils sont habilités à constater certaines infractions, principalement en matière de réglementation locale, d'urbanisme, de circulation et de tranquillité publique. Ils peuvent, par exemple, dresser des procès-verbaux pour des infractions spécifiques (stationnement, vitesse, nuisances, etc.).

Collaboration avec la Police et/ou la Gendarmerie : Dans leurs missions d'OPJ, les policiers municipaux collaborent fréquemment avec les forces de la police nationale et de la gendarmerie. Ils n'ont cependant pas la compétence pour mener des actes d'enquête judiciaire en matière criminelle, qui restent du ressort des OPJ.

Cas particulier « du relevé d'identité » d'un contrevenant

Conformément à l'article 78-6 du Code de procédure pénale, lorsque les agents de la police municipale sont amenés à « relever » l'identité d'un contrevenant pour dresser les procès-verbaux de contraventions qu'ils sont habilités à relever, et que ce dernier refuse ou se trouve dans l'impossibilité de justifier son identité, ils en rendent compte



immédiatement à l'officier de police judiciaire territorialement compétent qui jugera de la situation.

Si l'OPJ leur ordonne de lui présenter le contrevenant, les agents de la police municipale le transportent dans un véhicule sérigraphié de la police municipale et le conduisent directement à un poste de police nationale indiqué.

Coordination opérationnelle entre « police municipale » et « police nationale »

La police nationale et les acteurs du territoire, dès lors qu'un problème de sécurité se pose dans un quartier, des groupements de partenariat opérationnel (GPO) sont mis en œuvre pour le résoudre de façon collective.

Pilotés par la police nationale, en lien avec la police municipale, ils associent les acteurs concernés, tels que les commerçants, les syndicats de copropriétés, les bailleurs sociaux, les riverains...etc.

Au fil des mois, différentes actions peuvent être entreprises, parmi lesquelles : l'accentuation de la présence de la police nationale les soirs et les week-end, la modification des horaires de la police municipale pour patrouiller aussi le samedi, des patrouilles communes, différents diagnostics de sécurité des partenaires, l'identification des jeunes livrés à eux-mêmes pour la mise en œuvre d'un accompagnement social, La mise en place de « procédure de rappel à l'ordre » avec les parquets pour lutter contre les incivilités...

Le redimensionnement de la vidéoprotection, le rappel des bonnes pratiques pour éviter les intrusions ou les dégradations de véhicules, la mise en place des opérations tranquillités vacances (OTV)...

Conclusion

Aujourd'hui, face à une délinquance dès plus agile et réactive aux nouvelles technologiques, les maires sont en première ligne face à l'insécurité et le manque de moyens des services de l'État.

Face à cet état de fait, le beauvau des polices municipales fut mis en œuvre, afin de réaliser une concertation entre les acteurs et d'apporter une complémentarité entre les forces de sécurité.

Les conclusions de cette concertation furent rendues en début mars dernier mettant l'accent sur la mutualisation et la coordination, principe du continuum de sécurité.

« Ce travail collectif est la clé pour construire une sécurité de proximité, efficace et adaptée à chaque territoire », a conclu le ministre.

Et d'ajouter, *« l'ensemble de ces concertations ont pour objectif d'aboutir à un texte de loi sur la modernisation des polices municipales avant l'été 2025 ».*



LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL CENSURE LA PROLONGATION DE LA VIDÉOSURVEILLANCE ALGORITHMIQUE : UNE PERTE DE CHANCE POUR LA SÉCURITÉ DE NOS COMMUNES.

Par Bruno Mahieux, spécialiste en télécommunications

La vidéoprotection : un outil puissant contre l'insécurité locale

Alors que les indicateurs de la violence sur le territoire ne cessent d'augmenter depuis 2018, et que les forces nationales ne disposent pas des effectifs en nombre suffisant pour lutter contre une délinquance accrue, les collectivités locales jouent un rôle croissant dans la politique de sécurité en France, à grands renforts de policiers municipaux, mais également en déployant des systèmes de vidéoprotection de plus en plus performants.

La vidéoprotection fait partie de notre environnement urbain depuis le début des années 1990. Il y a recours à la vidéoprotection toutes les fois que sont mis en œuvre au moins une caméra et un moniteur, c'est-à-dire un écran permettant la visualisation des images. Les caméras, fixes ou mobiles, fonctionnant de manière permanente ou non, prennent des images, éventuellement de manière séquentielle ou aléatoire. Ces images peuvent être visionnées, en temps réel ou en différé, sur place ou dans un lieu distant.

Conçu comme un système passif de surveillance et d'enregistrement, le dispositif de vidéoprotection permet de couvrir la plupart des espaces publics particulièrement exposés à des risques d'agressions, de vols ou de trafics de stupéfiants, ou d'actes de terrorisme, que ce soient les voies publiques

(routes, trottoirs, espace piétons) ou les établissements ouverts au public ; (commerces, cinémas, musées, banques, parkings). Ils sont également utilisés à des fins de contrôle du trafic automobile.

La vidéoprotection est mise en avant par de nombreux maires comme un outil indispensable pour assurer le maintien de l'ordre sur leur territoire et pour faire face aux problèmes de sécurité locale. Leur efficacité est reconnue pour leur effet dissuasif, pour leur apport aux forces de l'ordre, en particulier pour caractériser les infractions et dans la gestion de crises. Nombre d'enquêtes aboutissent par l'exploitation des caméras de surveillance. Par ailleurs, dans un environnement budgétaire limité, la vidéoprotection permet d'optimiser l'allocation des ressources humaines en particulier, dont disposent les forces de police.

Les chiffres clés de la vidéoprotection

Même s'il n'existe pas de base de données centralisée permettant de recenser le nombre exact de caméras de surveillance en France, on estime aujourd'hui à environ 1,5 million de caméras déployées sur l'espace public, dont probablement plus de 100.000 caméras déployées sur la voie publique, contrôlées par la police et la gendarmerie¹.

¹ En 2023, un rapport sur la vidéosurveillance rendu par les députés Philippe Gosselin (LR) et Philippe



Ce nombre est en forte progression depuis la multiplication des attentats terroristes qui ont frappé le territoire français en 2015 : en 2012, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) recensait environ 935.000 caméras actives sur notre territoire.

Le déploiement des caméras en France varie grandement selon les communes. La ville la plus vidéo surveillée en France est Nice, avec 771 caméras pour 100.000 habitants, soit une caméra pour 130 habitants en moyenne. Nîmes et Toulon complètent le podium des villes de plus de 150.000 habitants qui surveillent le plus leurs administrés, avec respectivement 267 et 159 caméras pour 100.000 habitants².

Paris et sa région comptabilisent à elles seules près de 35.000 caméras dédiées à la surveillance urbaine. Dans d'autres grandes villes comme Lyon, Marseille ou Lille, leur nombre ne cesse d'augmenter.

La vidéoprotection en France reste néanmoins peu développée en comparaison avec certains de nos voisins européens : la ville la plus vidéo surveillée d'Europe est Londres, où l'on trouve près de 127.000 caméras pour 9,6 millions d'habitants selon une étude du site Comparitech publiée en 2023. C'est plus de 80 caméras au km² à comparer avec 26 caméras par km² à Berlin alors qu'il n'y en a que 16 par km² à Paris.

Quant au titre mondial, il revient sans surprise à une ville chinoise : Chongqing

Latombe (Modem) estimait à 90.000 le nombre de caméras de surveillance de la voie publique contrôlées par la police ou la gendarmerie ; elles n'étaient « que » 60.000 en 2013.

²Source:STATISTA, février 2020.
<https://fr.statista.com/infographie/19267/villes-france-avec-le-plus-de-cameras-videosurveillance-par-habitant/>

compte un impressionnant ratio de 16.800 caméras pour 100.000 habitants, soit une pour 6 habitants en moyenne.

Le montant de l'investissement, souvent jugé prohibitif par les petites collectivités locales, a singulièrement baissé au fil des ans, grâce à la baisse des coûts de production des caméras et à l'émergence du cloud et des infrastructures de connectivité, favorisant la mutualisation des centres de supervision urbaine (CSU) avec d'autres communes.

Autrefois cantonnée aux grandes villes et aux zones périurbaines, la vidéoprotection gagne désormais les petites communes rurales. En 2020, plus de 6.000 communes françaises étaient équipées de caméras de surveillance, soit quinze fois plus qu'en 2006.

Un cadre juridique complexe et en évolution permanente

Dans les années 80, la vidéosurveillance était presque exclusivement utilisée pour sécuriser des lieux privés, ouverts ou non au public. C'est la « loi antiterroristes » du 21 janvier 1995 qui pose les bases de la législation française en matière de vidéosurveillance telle que nous la connaissons aujourd'hui et qui va permettre à la technologie de se déployer dans les espaces publics.

Depuis, les gouvernements successifs ont progressivement étendu les possibilités de mise en place et d'utilisation de dispositifs de caméras dans l'espace public, ce qui a donné lieu à un empilement de lois et de dispositions législatives.

Cette multiplication des règles illustre l'ambivalence du parlement, partagé entre le désir de sécurité et la crainte d'atteindre aux libertés individuelles, avec pour conséquence une complexification de la législation telle,



que la commission des lois, dans un rapport déposé en 2023³, admettra qu'un « effort de rationalisation doit être mené afin d'améliorer dès que possible la lisibilité et la cohérence des règles en vigueur ».

L'exploitation des images de vidéoprotection reste très encadrée

Seules les autorités publiques (les mairies notamment) peuvent filmer la voie publique, en particulier pour la constatation des infractions aux règles de la circulation, la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agression, de vol ou de trafic de stupéfiants ou la prévention d'actes de terrorisme.

Si les maires demeurent souverains dans leur décision de mettre en place un dispositif de vidéoprotection, ils doivent néanmoins effectuer au préalable :

-Une demande d'autorisation auprès de la préfecture du département concerné (à Paris, la préfecture de police), après avis d'une commission départementale présidée par un magistrat. L'autorisation est valable 5 ans et est renouvelable.

-Une déclaration de conformité au RU-074 (article R. 253-7 du CSI) auprès de la CNIL.

A ce jour, l'utilisation de la vidéoprotection reste très étroitement encadrée par l'article L251-2 du Code de la Sécurité Intérieure et son déploiement est permis uniquement dans les cas suivants :

-La protection des bâtiments et installations publics et de leurs abords ;

-La sauvegarde des installations utiles à la défense nationale ;

-La régulation des flux de transport ;

-La prévention d'actes de terrorisme ;

-La constatation des infractions aux règles de la circulation ;

-La prévention des risques naturels ou technologiques ;

-Le secours aux personnes et la défense contre l'incendie ;

-La sécurité des installations accueillant du public dans les parcs d'attractions ;

-Le respect de l'obligation d'être couvert, pour faire circuler un véhicule terrestre à moteur, par une assurance garantissant la responsabilité civile ;

-La prévention et la constatation des infractions relatives à l'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'autres objets.

Les caméras de vidéoprotection sur la voie publique ne doivent pas permettre de visualiser l'intérieur des immeubles d'habitation ni, de façon spécifique, leurs entrées (contrairement aux particuliers qui ne peuvent filmer que l'intérieur de leur propriété : ils ne peuvent pas filmer la voie publique, même pour assurer la sécurité de leur véhicule garé devant leur domicile).

La durée de conservation des images doit correspondre à l'objectif pour lequel le système de vidéoprotection est installé.

La durée jugée proportionnée, dans chaque cas, est précisée dans l'arrêté préfectoral

³ Rapport d'information N° 1089 sur la vidéosurveillance rendu par les députés Philippe Gosselin (LR) et Philippe Latombe (Modem)



d'autorisation et ne peut excéder un mois (article L.252-3 du CSI). En règle générale, quelques jours suffisent pour effectuer les vérifications nécessaires à la suite d'un incident.

Par ailleurs, toute opération de collecte, de modification, de consultation, de communication et d'effacement des données à caractère personnel doit faire l'objet d'un enregistrement comprenant l'identifiant de l'auteur, la date, l'heure, le motif de l'opération et, le cas échéant, les destinataires des données. Ces informations sont conservées pendant une durée maximale de 3 ans.

Les entreprises et les établissements publics (notamment les lycées, hôpitaux, universités, musées, etc.) peuvent filmer les abords immédiats de leurs bâtiments et installations (la façade extérieure mais pas la rue en tant que telle) dans les lieux susceptibles d'être exposés à des actes de terrorisme.

Les autorités publiques et les personnes morales de droit privé (principalement les commerçants) peuvent filmer dans les établissements ouverts au public particulièrement exposés à des risques d'agression ou de vol ou susceptibles d'être exposés à des actes de terrorisme.

Toutefois, lorsque la mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et les libertés conduit à « la surveillance systématique à grande échelle d'une zone accessible au public », une analyse d'impact sur la protection des données (AIPD) doit être effectuée par la CNIL. Cette AIPD doit permettre d'évaluer la nécessité et de la proportionnalité du dispositif envisagé, au regard des finalités poursuivies.

Le rôle de la CNIL

Dès l'apparition des premiers systèmes de vidéosurveillance, la CNIL s'est déclarée compétente sur le sujet sur la base de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978.

La loi d'orientation et de programmation pour la sécurité (LOPS) du 21 janvier 1995 a restreint la compétence de la CNIL en soumettant l'installation d'un système de vidéosurveillance sur les lieux publics à l'obtention d'une autorisation préfectorale prise après avis d'une commission départementale de la vidéoprotection, présidée par un magistrat judiciaire. La CNIL contrôlait uniquement les dispositifs de vidéosurveillance mis en place dans des lieux privés (qui relèvent de la loi « informatique et Libertés » du 6 janvier 1978).

Toutefois, face à un essor du nombre de déclarations préalables et de plaintes, la CNIL appelle à la fin des années 2000 à une clarification du régime juridique et à être positionnée au cœur du dispositif de contrôle (pouvoir de contrôle unique pour tous les dispositifs de vidéosurveillance). Ses demandes seront exaucées par la loi d'orientation et de programmation pour la performance et la sécurité intérieure du 14 mars 2011 (LOPSSI2). Alors que le gouvernement en place souhaite multiplier les caméras dans l'espace public, la CNIL est désormais compétente pour contrôler les dispositifs dits de « vidéoprotection », mis en place sur la voie publique ou dans les lieux ouverts au public (magasins, restaurants, etc.) et soumis au code de la sécurité intérieure (CSI).

A partir de 2011, la CNIL se saisit pleinement des pouvoirs qui lui ont été confiés par le législateur et mène une intense série de



contrôles des dispositifs de vidéoprotection. Les contrôles visent à s'assurer que les garanties essentielles prévues par la loi (information des personnes, durée de conservation, limitation des zones filmées, sécurité du système, etc.) sont bien préservées.

Entre 2011 et 2017, 770 contrôles sont consacrés à ce sujet⁴.

L'émergence des caméras intelligentes ou « caméras augmentées »

Les caméras de surveillance classiques s'appuient sur le contrôle en temps réel ou a posteriori des images par des personnes habilitées, ce qui pose de nombreuses difficultés, tant en termes de ressources humaines nécessaires pour superviser les images qu'en matière de rapidité et de capacité d'analyse. En effet, il est quasiment impossible pour une personne habilitée d'appréhender l'ensemble des événements filmés par les caméras, ou même que l'ensemble des images puissent être affichées en même temps dans le centre de supervision. Il en allait de même pour la recherche a posteriori d'événements dans des heures de flux vidéo. Le volume des images collectées est tel que leur exploitation par du personnel humain reste très difficile et nécessiterait du

personnel que la plupart des collectivités locales ne peuvent pas se financer.

Ces limites opérationnelles sont progressivement levées avec l'émergence des caméras intelligentes, appelées également caméras augmentées. Le terme de vidéo « augmentée » désigne ici des dispositifs vidéo auxquels sont associés des logiciels de traitement algorithmique des images enregistrées, permettant une analyse automatique.

De tels traitements peuvent être utilisés à des fins de suivi ou de traçage, de détection d'événements suspects (par exemple, sauter par-dessus un portique de métro) ou d'objets abandonnés, de caractérisation des personnes filmées (tranche d'âge, genre, comportement, etc.) ou encore permettant l'identification ou la caractérisation des personnes par des traitements de données biométriques (par exemple, la reconnaissance faciale) ou non (caractérisation colorimétrique des vêtements portés).

Le recours aux caméras « augmentées » change la nature et la portée des systèmes de vidéoprotection tels que nous les connaissons depuis plusieurs dizaines d'années, grâce à une capacité à faire de l'analyse prédictive et donc à anticiper les risques.

En pratique, ces caméras augmentées permettent de reconnaître des individus de manière probabiliste (via leur âge, leur silhouette, leur sexe), des événements particuliers comme un mouvement de foule ou encore d'identifier précisément une personne grâce à ses données biométriques.

En permettant à leurs utilisateurs d'obtenir instantanément et de manière automatisée un grand nombre d'informations qui, pour certaines, ne pourraient être détectées par la

⁴ En 2014, tirant le bilan de trois années de contrôle, la CNIL remarque que 15% des caméras filmant la voie publique n'avaient pas été autorisés par le préfet, dans 30% des cas l'information est insuffisante, 15% la durée de conservation des images supérieure à celle autorisée, 30% un manque de sécurisation du dispositif. Enfin, la CNIL constatait des divergences importantes entre préfetures concernant les conditions de mise en œuvre des dispositifs de vidéoprotection ainsi qu'une évolution technologique marquée par le déploiement de caméras « dômes » capables de filmer à 360°.



seule analyse humaine des images, de tels algorithmes multiplient les capacités des dispositifs vidéo classiques.

L'expérimentation des Jeux Olympiques

Les Jeux Olympiques de Paris 2024 ont permis un test grandeur nature de cette nouvelle technologie, également désignée sous le terme de « Vidéosurveillance Algorithmique » (VSA). En effet, l'article 10 de la loi du 19 mai 2023 relative aux jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 a prévu, à titre expérimental, jusqu'au 31 mars 2025, que « les images collectées au moyen de systèmes de vidéoprotection ou de drones pouvaient faire l'objet de traitements algorithmiques en temps réel ».

Cette expérimentation était fortement encadrée : Elle interdisait expressément la reconnaissance faciale et toute forme de recoupement avec des fichiers, se focalisant uniquement sur la sécurisation des sites où des manifestations récréatives, sportives et culturelles présentant des risques de sécurité particulièrement élevés (atteinte grave à la sécurité des personnes ou risque terroriste).

Seules la police et la gendarmerie nationale, les polices municipales, les services d'incendie et de secours ainsi que les services internes de sécurité de la RATP et de la SNCF ont été autorisés à déployer ces solutions technologiques.

L'expérimentation permettait de détecter 8 types de situations susceptibles de porter gravement atteinte à la sécurité :

- Présente d'objets abandonnés
- Présence ou utilisation d'armes

- Non respect du sens de circulation commun, par une personne ou un véhicule
- Franchissement ou présence d'une personne ou d'un véhicule dans une zone interdite ou sensible
- Présence d'une personne au sol à la suite d'une chute
- Des mouvements de foule
- Une densité trop importante de personnes
- Des départs de feu

Cette loi est arrivée à échéance le 31 mars 2025. L'expérimentation a fait l'objet d'un rapport détaillé, publié en janvier 2025, sans attendre la fin de l'expérimentation. Si de nombreuses associations manifestent de la méfiance à l'égard de la technologie, les utilisateurs ont émis des avis favorables à la poursuite de l'expérimentation.

Le 11 février 2025, le gouvernement actuel a proposé la prolongation de cette expérimentation dans le cadre de la loi sur la sûreté dans les transports, en faisant adopter par l'assemblée un amendement visant à étendre l'expérimentation pour deux années supplémentaires.

Le Conseil Constitutionnel a censuré cette disposition le 24 avril dernier.

Une perte de chance face à l'insécurité urbaine

La vidéoprotection demeure un sujet clivant qui génère de nombreuses oppositions. Pour les uns, c'est un outil indispensable pour lutter contre l'insécurité dans les milieux urbains, pour son effet dissuasif, mais aussi



pour l'aide qu'il apporte aux forces de police et de gendarmerie dans leurs enquêtes à la suite d'infractions ou des affaires criminelles. Pour d'autres, c'est un outil portant atteinte à la vie privée et aux libertés individuelles, dont l'efficacité réelle est contestée, compte tenu du manque de données dont nous disposons pour l'évaluer.

Longtemps, l'orientation politique des élus des collectivités locales semblait influencer sur l'investissement dans des projets de vidéoprotection dans l'espace public. En 2020, un décompte effectué par la Gazette des Communes démontre que c'est dans les villes de droite que la couverture est la plus importante, avec deux fois plus de caméras par habitant que dans les villes administrées par un maire de gauche.

Cette tendance s'estompe avec le temps, d'autant plus que la majorité des français réclament l'usage de cette technologie : selon un sondage réalisé par OpinionWay en septembre 2024, 87 % des Français se disent favorables à la présence de caméras dans l'espace public, un chiffre constant à travers l'âge, la classe sociale et l'orientation politique.

La technologie des caméras de vidéoprotection évolue rapidement. L'émergence de l'intelligence artificielle a transformé de simples outils d'enregistrement en des systèmes complexes d'analyse et de prévention. Ce sont des outils puissants pour lutter contre la petite délinquance et pour améliorer la sécurité des lieux publics. L'expérimentation faite en France dans le cadre des JO le prouve.

Pourtant, leur usage se heurte aux limites imposées par la loi actuelle, visant à préserver l'équilibre entre les enjeux de sécurité et le respect des libertés individuelles.

Dans sa position de principe sur les caméras dites « augmentées » de juillet 2022, la CNIL a rappelé que la loi française n'autorise pas l'usage par la puissance publique de caméras dites « augmentées » pour la détection et la poursuite d'infractions.

Si l'utilisation de la Vidéosurveillance Algorithmique doit être améliorée, afin d'en renforcer son efficacité, il serait regrettable que son usage soit limité par un cadre juridique flou et complexe, devenu obsolète car élaboré à une époque où les solutions basées sur les techniques d'Intelligence Artificielle n'existaient pas. Ce serait sans aucun doute une perte de chance dans la lutte contre l'insécurité dans nos communes.



FINANCES DES COMMUNES

En janvier 2024, on comptait en France 34.925 communes et 1.254 établissements publics à fiscalité propre (EPCI) prenant différentes formes : communauté urbaine, communauté de communes, communauté d'agglomération... Voici les éléments clefs de leur budget.

Par **Tristan Audras**, agrégé de Sciences économiques et sociales

Les recettes des communes

- En 2023, les recettes des communes et des EPCI se sont élevées à environ 150 Md€. Parmi elles, 132 Md étaient des recettes de fonctionnement (fiscalité locale, location de bâtiments...) et 17 Md des recettes d'investissement (vente d'un terrain, réalisation d'un emprunt, subvention de l'Etat...)
- Ces recettes proviennent principalement d'impôts et de taxes. Il s'agit soit de contributions locales, soit de fractions reversées depuis le budget général de l'Etat. Les contributions les plus importantes sont : la taxe foncière, la fraction reversée de TVA et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. On peut citer également la cotisation foncière des entreprises, le versement mobilité ou les droits de mutations à titre onéreux (DMTO).
- En 2024, les communes ont également perçu 27 Md€ de la part de l'Etat. Cette somme est principalement constituée de la dotation globale de financement (DGF), composée d'une dotation forfaitaire et de dotations plus spécifiques (ex : dotation de solidarité rurale).

Les dépenses des communes

- En 2023, les dépenses des communes ont atteint environ 150 Md€. Parmi elles, environ 75% étaient des dépenses de fonctionnement (110 Md) et 25% d'investissement (40 Md). Les dépenses de fonctionnement sont toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux, c'est-à-dire les dépenses régulières et les charges financières. Les dépenses d'investissement concernent essentiellement des opérations de modification du patrimoine de la collectivité territoriale (ex : construction d'un bâtiment).
- Les dépenses de fonctionnement concernent principalement : la rémunération des personnels, les dépenses d'entretien et de fournitures et le remboursement des emprunts des dettes. Elles ont tendance à augmenter depuis quelques années, notamment à cause de la hausse du nombre de fonctionnaires et de l'inflation.
- D'après la loi "le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune". Il peut ainsi intervenir dans tout ce qui présente un intérêt public local, tant qu'il n'empiète pas sur les prérogatives de l'Etat ou d'une autre collectivité. La commune ou les EPCI ont des prérogatives spécifiques (ex : aménagement urbain, voirie, stationnement...) et des



prérogatives facultatives (ex : petite enfance).
Les prérogatives spécifiques entraînent des dépenses dites « obligatoires » dans la loi.

- Dans les communes de plus de 10.000 habitants, les conseillers municipaux sont indemnisés selon une grille prévue par la loi. Tous les agents de la ville sont rémunérés par la mairie.
- Les communes doivent assurer l'entretien de l'Hôtel de ville et la conservation des archives des actes administratifs.
- Les communes doivent entretenir les écoles en prenant en charge l'entretien et la sécurité du bâtiment mais aussi une participation financière à la scolarité des élèves (aides aux familles, cantine...)
- Les communes doivent entretenir les cimetières

- Les communes entretiennent les postes de police municipale et la rémunération des agents de police

Exemple

Les subventions aux associations sont des dépenses de fonctionnement pour les communes. Elles témoignent des orientations politiques de la ville notamment en matière culturelles et sécuritaires.

En 2023, 16,8 millions d'euros en numéraire et 7 millions d'avantages en nature ont été versés à plus de 770 associations à Grenoble, dont 5 millions pour les associations socio-culturelles, 3 millions pour la culture et 2,7 millions pour les sports. Certaines subventions avaient fait polémique notamment celles décernées à Alliance Citoyenne à l'origine des débats sur le Burkini dans les piscines municipales.



PAROLES DE STAGIAIRES



« Intégrer le CRSI représente une expérience particulièrement formatrice, tant sur le plan intellectuel que professionnel. Ce lieu d'excellence, dédié à la réflexion stratégique sur les enjeux de sécurité intérieure et de souveraineté, m'a offert l'opportunité de contribuer à des travaux d'analyse, au croisement des problématiques régaliennes et des dynamiques contemporaines de menace.

Au CRSI, j'ai pu affiner mes compétences en veille stratégique, approfondir ma compréhension des politiques publiques de sécurité, et nourrir une réflexion approfondie sur les réponses à apporter aux défis actuels. Cela renforce ma vocation pour les questions de sécurité nationale et constitue à ce titre un jalon déterminant dans la construction de mon projet professionnel. »

Mayeul d'A.

Master d'intelligence économique
École Européenne d'Intelligence Economique

« Face aux défis croissants qui pèsent sur la sécurité intérieure de la France, j'ai fait le choix de rejoindre le CRSI en stage à l'issue de mon master 1 de droit public afin de nourrir une réflexion stratégique sur les politiques régaliennes et contribuer à la construction de réponses concrètes et innovantes.

Étudiant en droit public et profondément attaché à la notion de souveraineté, je perçois la sécurité comme l'un des piliers essentiels de notre pacte républicain. Intégrer un espace de réflexion comme le CRSI, où se croisent chercheurs, acteurs institutionnels et jeunes engagés, constitue pour moi une opportunité précieuse.

Dans un monde en mutation, où les menaces sont hybrides, mouvantes et parfois invisibles, il est impératif de former une génération capable de penser la sécurité de demain. Le CRSI m'offre cette possibilité : celle d'élargir mes compétences et de me préparer à une carrière au service de l'État, au cœur des enjeux régaliens. »



Nicolas L.

Master de droit public
Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines



RECEVEZ NOS DERNIERS TRAVAUX VIA LA NEWSLETTER HEBDOMADAIRE


[Qui sommes-nous ?](#)
[Actualités](#)
[Nos travaux](#)
[Nous suivre](#)
[Adhérer](#)

Nous suivre

Nous contacter

Centre de Réflexion
sur la Sécurité Intérieure

10 rue Cimarosa - 75116 PARIS

tdm@crsi-paris.fr
secretariat@crsi-paris.fr

Réseaux sociaux



Être informé de nos publications et événements

Votre adresse e-mail est uniquement utilisée pour vous envoyer notre newsletter et des informations sur les activités du CRSI. Vous pouvez à tout moment utiliser le lien de désabonnement inclus dans la newsletter.

Email*

J'accepte les termes et conditions de votre politique de protection de données

[S'inscrire à notre newsletter](#)

Formulaire sécurisé par Google Recaptcha V3



ILS NOUS SOUTIENNENT



MENTIONS LÉGALES

La Lettre de la Sécurité Intérieure - © Mai 2025 - Tous droits réservés
Directeur de publication : Thibault de Montbrial
Conception, rédaction et réalisation : Olivier Debeney, Mayeul de Fontenay
Crédit photos : Maud Koffler, Maxime Cussac

CRSI - Centre de Réflexion sur la Sécurité Intérieure
Association Loi 1901 - N° enregistrement W751227813 - 10 rue Cimarosa - 75116 PARIS - France
Contact : 01 43 80 15 25 - secretariat@crsi-paris.fr - www.crsi-paris.fr



